

DOSSIER ADMINISTRATIF 2025-2026

**Toutes les pièces administratives sont à retourner impérativement :
Avant le **mardi 02 septembre 2025** + inscriptions CHAMP. D1-D2-
D3-D4 dans SPID V2 date limite impérative 02 septembre**

➤ QUESTIONNAIRE début de saison concernant les responsables du club et leurs coordonnées, à remplir correctement et distinctement : il sera envoyé individuellement avec les informations en notre possession.

L'inscription du championnat par équipe se fait en ligne par "espace mon club" avec les impératifs de salles.

Les règlements financiers sont à faire par virement bancaire, en prenant bien soin de noter l'objet dans la zone correspondance (RIB en annexe). Pour éviter de multiplier les multiples transferts nous vous proposons de ne régler qu'après l'envoi par le CD71TT des soldes de 1ere phase et soldes de 2eme phase

- Les candidatures organisations (voir calendrier, onglet "Salles") N'attendez pas le 09 Septembre – Le plus tôt possible !!!

Vous trouverez en annexe :

- 01 La notice administrative 2025-26 (ce document).
- 02 Le questionnaire coordonnées clubs (général avant envoi individualisé)
- 03 Le calendrier général 2025-26
- 04 Le calendrier condensé CD71
- 05 Appels d'offres aux organisations CD71 (calendrier salles CD71)
- 06 Contrat d'objectifs licences.
- 07 Le PV de la réunion du comité directeur du 16 Juin 2025
- 08 Les tarifs 2025-2026
- 09 Le serpent 25-26 et le classement du championnat par équipes 2024-2025
- 10 Le règlement 2025-2026 du CHE (sous réserve de modifications du règlement fédéral)
- 11 La notice d'inscription au CHE dans SPID V2
- 12 La note FFTT concernant l'évolution du règlement médical
- 13 Certificat médical
- 14 Les questionnaires santé à utiliser (2 questionnaires différents si adulte 14A ou jeune 14B).
- 15 Le RIB du CD71.
- 16 Notice re-affiliation des clubs
- 17 Circulaire administrative et financière FFTT 2025-2026

Bonnes vacances à tous

Francois CLEMENCET



FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2025-2026

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

NOM PRESIDENT :

Adresse :

No téléphone :

Adresse e-mail

Nom Secrétaire :

Adresse :

No téléphone :

Adresse e-mail

NOM Trésorier

Adresse :

No téléphone :

Adresse e-mail

NOM Correspondant :

Adresse :

No téléphone :

Adresse e-mail

ADRESSE DE LA SALLE :

N° Tel (si possible)

Nombre de tables dont dispose le CLUB :

Depuis la saison 2014-2015 les envois aux clubs se feront prioritairement par courrier électronique
C'est pourquoi nous vous invitons à nous fournir plusieurs adresses de responsables susceptibles
de recevoir ces messages et renvoyer ce tableau complété à francois.clemencet@free.fr

NOM

Prénom

Adresse e-mail :

Adresse e-mail :

Adresse e-mail :

Adresse e-mail :

Calendrier	Zones A B C	Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Epreuves Dep		Observations
------------	--------------------	--------------------------	---------------------	---	--------------	--	--------------

	Compétitions individuelles seniors						
	Compétitions individuelles jeunes						
	Compétitions par équipes nationales						
	Compétitions par équipes de club						
				Championnat par équipes (Nationales 1, 2 et 3)			
				Championnat par équipes (Pro A et Pro B)			
				Critérium fédéral			
				Championnats de France individuels (SE, JU, CA, MI, BENJ, VR)			
				Autres compétitions nationales			
					Réunions fédérales		

Académies		Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers
		Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg
Régions		Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
		Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche Comté, Nouvelle-Aquitaine
		Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Normandie, Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-Côte-d'Azur
		Île-de-France, Occitanie

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Epreuves Dep		Observations
	A	B	C						
mar 01 juil 25									
mer 02 juil 25									
jeu 03 juil 25				WTT Grand Smash USA					
ven 04 juil 25									
sam 05 juil 25									
dim 06 juil 25									
lun 07 juil 25							Stage CD71		
mar 08 juil 25				WTT Grand Smash USA			Stage CD71		
mer 09 juil 25							Stage CD71		
jeu 10 juil 25							Stage CD71		
ven 11 juil 25							Stage CD71		
sam 12 juil 25									
dim 13 juil 25				European Youth Championships (CEJ) Ostrava (CZE)					
lun 14 juil 25									
mar 15 juil 25									
mer 16 juil 25									
jeu 17 juil 25									
ven 18 juil 25				Jeux Mondiaux Universitaire Rhin-Ruhr (GER)					
sam 19 juil 25									
dim 20 juil 25									
lun 21 juil 25									
mar 22 juil 25									
mer 23 juil 25				WTT Contender Lagos (NIG)					
jeu 24 juil 25									
ven 25 juil 25									
sam 26 juil 25									
dim 27 juil 25									
lun 28 juil 25									
mar 29 juil 25				WTT Star Contender Sao Paulo (BRA)					
mer 30 juil 25									
jeu 31 juil 25									

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Epreuves Dep		Observations
	A	B	C						
ven 01 août 25									
sam 02 août 25									
dim 03 août 25									
lun 04 août 25									
mar 05 août 25									
mer 06 août 25									
jeu 07 août 25				WTT Champions Japon					
ven 08 août 25									
sam 09 août 25									
dim 10 août 25									
lun 11 août 25									
mar 12 août 25									
mer 13 août 25									
jeu 14 août 25				WTT Grand Smash Malmö (SWE)					
ven 15 août 25									
sam 16 août 25									
dim 17 août 25									
lun 18 août 25									
mar 19 août 25									
mer 20 août 25									
jeu 21 août 25					WTT Feeder Panagyurishte (BUL)				
ven 22 août 25									
sam 23 août 25									
dim 24 août 25									
lun 25 août 25									
mar 26 août 25				Euro Mini Champs Schiltigheim	WTT Feeder Olomouc (CZE)				
mer 27 août 25									
jeu 28 août 25									
ven 29 août 25									
sam 30 août 25									
dim 31 août 25									

Calendrier	Zones A B C			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Epreuves Dep		Observations
lun 01 sept 25				WTT Contender Almaty (KAZ)	WTT Youth Contender Otocec/Varazdin - 28 aout 3 sept				
mar 02 sept 25									
mer 03 sept 25									
jeu 04 sept 25									
ven 05 sept 25									
sam 06 sept 25					WTT Youth Star Contender Skopje (MAC)				
dim 07 sept 25									Tournoi de Varzy
lun 08 sept 25									
mar 09 sept 25				WTT Champions Macao					
mer 10 sept 25									
jeu 11 sept 25					WTT Youth Contender Luxembourg				
ven 12 sept 25							AG CD71		Chatenoy
sam 13 sept 25					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 1 - phase 1		CHE Ph1 J1		
dim 14 sept 25						CHE Ph1 J1			
lun 15 sept 25									
mar 16 sept 25									
mer 17 sept 25									
jeu 18 sept 25									
ven 19 sept 25						Reunion ETR			
sam 20 sept 25						AG Ligue			
dim 21 sept 25							Tournoi CD71		Montchanin
lun 22 sept 25									
mar 23 sept 25									
mer 24 sept 25									
jeu 25 sept 25				WTT China Smash 2025	Championnat Europe U13 Kosta (SUE)				
ven 26 sept 25									
sam 27 sept 25					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 2 - phase 1		CHE Ph1 J2		
dim 28 sept 25						CHE Ph1 J2			
lun 29 sept 25									
mar 30 sept 25									

Calendrier	Zones A B C			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Epreuves Dep		Observations
mer 01 oct 25				Top 10 Youth Tours (37) France					
jeu 02 oct 25									
ven 03 oct 25									
sam 04 oct 25							GPD 2er tour	Formation JA1	
dim 05 oct 25							GPJ 1er tour		
lun 06 oct 25									
mar 07 oct 25									
mer 08 oct 25									
jeu 09 oct 25									
ven 10 oct 25									
sam 11 oct 25					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 3 - phase 1		CHE Ph1 J3		
dim 12 oct 25				Championnat Europe par Equipes Zadar (CRO)	WTT Youth Contender et Star Contender Podgorica (MON)				
lun 13 oct 25									
mar 14 oct 25									
mer 15 oct 25									
jeu 16 oct 25									
ven 17 oct 25									
sam 18 oct 25									
dim 19 oct 25				WTT Star Contender Londres (UK)	Critérium fédéral - 1er tour X (yy)		CF 1er tour		
lun 20 oct 25									
mar 21 oct 25									
mer 22 oct 25									
jeu 23 oct 25									
ven 24 oct 25									
sam 25 oct 25									
dim 26 oct 25				WTT Champions Montpellier (34) France	WTT Feeder Rimini (ITA)				
lun 27 oct 25									
mar 28 oct 25							Stage CD71		
mer 29 oct 25							Stage CD71		
jeu 30 oct 25							Stage CD71		
ven 31 oct 25							Stage CD71		

Calendrier	Zones A B C			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Epreuves Dep		Observations
sam 01 nov 25						Championnat de France PingVR X (yy)			
dim 02 nov 25									
lun 03 nov 25									
mar 04 nov 25									
mer 05 nov 25									
jeu 06 nov 25									
ven 07 nov 25									
sam 08 nov 25									
dim 09 nov 25									
lun 10 nov 25									
mar 11 nov 25									
mer 12 nov 25									
jeu 13 nov 25									
ven 14 nov 25									
sam 15 nov 25					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 4 - phase 1		CHE Ph1 J4		
dim 16 nov 25									
lun 17 nov 25									
mar 18 nov 25									
mer 19 nov 25									
jeu 20 nov 25									
ven 21 nov 25									
sam 22 nov 25									
dim 23 nov 25									
lun 24 nov 25									
mar 25 nov 25									
mer 26 nov 25									
jeu 27 nov 25									
ven 28 nov 25									
sam 29 nov 25					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 5 - phase 1		CHE Ph1 J5		
dim 30 nov 25									

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Epreuves Dep		Observations
	A	B	C						
lun 01 déc 25									
mar 02 déc 25									
mer 03 déc 25									
jeu 04 déc 25									
ven 05 déc 25									
sam 06 déc 25					Fédérations affinitaires et associées		CNV / Veterans		Date préconisée pour coupe départ Vétérans
dim 07 déc 25									Date préconisée pour les titres départ Vétérans
lun 08 déc 25									
mar 09 déc 25									
mer 10 déc 25									
jeu 11 déc 25									
ven 12 déc 25									
sam 13 déc 25					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 6 - phase 1		CHE Ph1 J6		
dim 14 déc 25									
lun 15 déc 25									
mar 16 déc 25									
mer 17 déc 25									
jeu 18 déc 25									
ven 19 déc 25									
sam 20 déc 25									
dim 21 déc 25									
lun 22 déc 25							Stage CD71 ??		
mar 23 déc 25							Stage CD71 ??		
mer 24 déc 25									
jeu 25 déc 25									
ven 26 déc 25									
sam 27 déc 25									
dim 28 déc 25									
lun 29 déc 25							Stage CD71 ??		
mar 30 déc 25							Stage CD71 ??		
mer 31 déc 25									

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales		Epreuves régionales et départementales	Epreuves Dep		Observations
	A	B	C							
jeu 01 janv 26										
ven 02 janv 26										
sam 03 janv 26										
dim 04 janv 26										
lun 05 janv 26										
mar 06 janv 26										Date limite retour qualifiés départ. Titres vétérans
mer 07 janv 26										
jeu 08 janv 26										
ven 09 janv 26										
sam 10 janv 26					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 7 - phase 1	Top 16 U10 X (yy)		CHE Ph1 J7		
dim 11 janv 26										
lun 12 janv 26										
mar 13 janv 26										
mer 14 janv 26										
jeu 15 janv 26										
ven 16 janv 26										CSF : poules phase 2
sam 17 janv 26					Fédérations affinitaires et associées			Formation AR		
dim 18 janv 26						Top Détection Rég				
lun 19 janv 26										
mar 20 janv 26										
mer 21 janv 26										
jeu 22 janv 26										
ven 23 janv 26										
sam 24 janv 26					Critérium fédéral - 3ème tour X (yy)			CF 3eme tour		
dim 25 janv 26										
lun 26 janv 26										
mar 27 janv 26										
mer 28 janv 26										
jeu 29 janv 26										
ven 30 janv 26										
sam 31 janv 26						Coupe Nat Vétérans		GPD 3eme tour		

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Epreuves Dep		Observations
	A	B	C						
dim 01 févr 26						Titres Vétérans BFC	GPJ 3eme tour		
lun 02 févr 26									
mar 03 févr 26									
mer 04 févr 26									
jeu 05 févr 26									
ven 06 févr 26									
sam 07 févr 26					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 1 - phase 2		CHE Ph2 J1		
dim 08 févr 26									
lun 09 févr 26									
mar 10 févr 26									
mer 11 févr 26									
jeu 12 févr 26									
ven 13 févr 26									
sam 14 févr 26									
dim 15 févr 26									
lun 16 févr 26									
mar 17 févr 26					Championnat de France des Régions Choix 1		Stage CD71		
mer 18 févr 26							Stage CD71		
jeu 19 févr 26							Stage CD71		
ven 20 févr 26							Stage CD71		
sam 21 févr 26							Coupe mixte		
dim 22 févr 26								Date préconisée pour les finales dépt par clt	
lun 23 févr 26									
mar 24 févr 26					Championnat de France des Régions Choix 2				
mer 25 févr 26									
jeu 26 févr 26									
ven 27 févr 26									
sam 28 févr 26							Finale/Class Doubles		

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Epreuves Dep		Observations
	A	B	C						
dim 01 mars 26							Finales/Class Simples		
lun 02 mars 26									
mar 03 mars 26									
mer 04 mars 26									
jeu 05 mars 26									
ven 06 mars 26									
sam 07 mars 26					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 2 - phase 2		CHE Ph2 J2		
dim 08 mars 26									
lun 09 mars 26									
mar 10 mars 26									
mer 11 mars 26									
jeu 12 mars 26									
ven 13 mars 26					Critérium fédéral - 4ème tour X (yy)				
sam 14 mars 26							CF 4eme tour		
dim 15 mars 26									
lun 16 mars 26									
mar 17 mars 26									
mer 18 mars 26									
jeu 19 mars 26									
ven 20 mars 26									
sam 21 mars 26					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 3 - phase 2		CHE Ph2 J3		
dim 22 mars 26									
lun 23 mars 26									
mar 24 mars 26									Date limite retour qualifiés épreuves régionale CN vétérans
mer 25 mars 26									
jeu 26 mars 26									
ven 27 mars 26					Championnats de France Seniors Laval (53)				
sam 28 mars 26									
dim 29 mars 26						Coupe Féminine			
lun 30 mars 26									Date limite retour selection jeunes min-jun / ben-cad
mar 31 mars 26									

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Epreuves Dep		Observations
	A	B	C						
mer 01 avr 26									
jeu 02 avr 26									
ven 03 avr 26									
sam 04 avr 26					Championnat de France vétérans X (yy)				
dim 05 avr 26									
lun 06 avr 26									Date limite retour qualifiés épreuves régionale CF Corpo
mar 07 avr 26									
mer 08 avr 26									
jeu 09 avr 26									
ven 10 avr 26									
sam 11 avr 26					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 4 - phase 2		CHE Ph2 J4		
dim 12 avr 26									
lun 13 avr 26				WTT Youth Metz (à confirmer - choix 1)					
mar 14 avr 26									
mer 15 avr 26							Stage CD71		
jeu 16 avr 26							Stage CD71		
ven 17 avr 26							Stage CD71		
sam 18 avr 26							Titres Dep ??		
dim 19 avr 26							Titres Dep		Date préconisée pour les titres dépt
lun 20 avr 26				WTT Youth Metz (à confirmer - choix 2)					
mar 21 avr 26									
mer 22 avr 26									
jeu 23 avr 26									
ven 24 avr 26									
sam 25 avr 26						Finales Rég Clt	GPD 4eme tour		
dim 26 avr 26						Finales Rég Clt	GPJ 4eme tour		
lun 27 avr 26									
mar 28 avr 26									
mer 29 avr 26									
jeu 30 avr 26									

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales		Epreuves régionales et départementales	Epreuves Dep		Observations
	A	B	C							
ven 01 mai 26					Championnats de France Juniors et Minimes X (vv)	Coupe nationale vétérans X (vv)				
sam 02 mai 26										
dim 03 mai 26										
lun 04 mai 26										
mar 05 mai 26										
mer 06 mai 26										
jeu 07 mai 26										
ven 08 mai 26										
sam 09 mai 26					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 5 - phase 2			CHE Ph2 J5		
dim 10 mai 26										
lun 11 mai 26										
mar 12 mai 26										
mer 13 mai 26										
jeu 14 mai 26										
ven 15 mai 26					Championnats de France Cadets et Benjamins X (vv)	Championnat de France Corpos X (vv)				
sam 16 mai 26										
dim 17 mai 26										
lun 18 mai 26										Date limite retour qualifiés épreuves régionale CN vétérans
mar 19 mai 26										
mer 20 mai 26										
jeu 21 mai 26										
ven 22 mai 26										
sam 23 mai 26					Fédérations affinitaires et associées					
dim 24 mai 26										
lun 25 mai 26										
mar 26 mai 26										
mer 27 mai 26										
jeu 28 mai 26										
ven 29 mai 26										
sam 30 mai 26					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 6 - phase 2			CHE Ph2 J6		
dim 31 mai 26										

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Epreuves Dep		Observations
	A	B	C						
lun 01 juin 26									
mar 02 juin 26									
mer 03 juin 26									
jeu 04 juin 26									
ven 05 juin 26									
sam 06 juin 26					Ch. Eq. N1, N2, N3 - journée 7 - phase 2		CHE Ph2 J7		
dim 07 juin 26									
lun 08 juin 26									
mar 09 juin 26									
mer 10 juin 26									
jeu 11 juin 26									
ven 12 juin 26									
sam 13 juin 26						Titres BFC	Titres CHE 1/2 D3 F D2		
dim 14 juin 26						Titres BFC			
lun 15 juin 26									
mar 16 juin 26									
mer 17 juin 26									
jeu 18 juin 26									
ven 19 juin 26									
sam 20 juin 26					Titres par équipes (yy) X	Intercomités	Titres CHE Fin. D3		
dim 21 juin 26						Intercomités			
lun 22 juin 26									
mar 23 juin 26									
mer 24 juin 26									
jeu 25 juin 26									
ven 26 juin 26									
sam 27 juin 26					Finales par classement X (yy)				
dim 28 juin 26									
lun 29 juin 26									
mar 30 juin 26									

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Epreuves Dep		Observations
	A	B	C						
mer 01 juil 26									
jeu 02 juil 26									
ven 03 juil 26									
sam 04 juil 26									
dim 05 juil 26									
lun 06 juil 26							Stage CD71		
mar 07 juil 26							Stage CD71		
mer 08 juil 26									
jeu 09 juil 26									
ven 10 juil 26									
sam 11 juil 26									
dim 12 juil 26									
lun 13 juil 26									
mar 14 juil 26									
mer 15 juil 26									
jeu 16 juil 26									
ven 17 juil 26									
sam 18 juil 26									
dim 19 juil 26									
lun 20 juil 26									
mar 21 juil 26									
mer 22 juil 26									
jeu 23 juil 26									
ven 24 juil 26									
sam 25 juil 26									
dim 26 juil 26									
lun 27 juil 26									
mar 28 juil 26									
mer 29 juil 26									
jeu 30 juil 26									
ven 31 juil 26									

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Epreuves Dep		Observations
	A	B	C						
sam 01 août 26									
dim 02 août 26									
lun 03 août 26									
mar 04 août 26									
mer 05 août 26									
jeu 06 août 26									
ven 07 août 26									
sam 08 août 26									
dim 09 août 26									
lun 10 août 26									
mar 11 août 26									
mer 12 août 26									
jeu 13 août 26									
ven 14 août 26									
sam 15 août 26									
dim 16 août 26									
lun 17 août 26									
mar 18 août 26									
mer 19 août 26									
jeu 20 août 26									
ven 21 août 26									
sam 22 août 26									
dim 23 août 26									
lun 24 août 26							Stage CD71		
mar 25 août 26							Stage CD71		
mer 26 août 26							Stage CD71		
jeu 27 août 26							Stage CD71		
ven 28 août 26							Stage CD71		
sam 29 août 26									
dim 30 août 26									
lun 31 août 26									

Calendrier	Zones			Epreuves internationales	Epreuves nationales	Epreuves régionales et départementales	Epreuves Dep		Observations
	A	B	C						
mar 01 sept 26									
mer 02 sept 26									
jeu 03 sept 26									
ven 04 sept 26									
sam 05 sept 26									
dim 06 sept 26									
lun 07 sept 26									
mar 08 sept 26									
mer 09 sept 26									
jeu 10 sept 26									
ven 11 sept 26									
sam 12 sept 26									
dim 13 sept 26									
lun 14 sept 26									
mar 15 sept 26									
mer 16 sept 26									
jeu 17 sept 26									
ven 18 sept 26									
sam 19 sept 26									
dim 20 sept 26									
lun 21 sept 26									
mar 22 sept 26									
mer 23 sept 26									
jeu 24 sept 26									
ven 25 sept 26									
sam 26 sept 26									
dim 27 sept 26									
lun 28 sept 26									
mar 29 sept 26									
mer 30 sept 26									

CALENDRIER 2025 - 2026 version V3

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

Phase 1

J1 Départ. D1 à D4	13 septembre 2025
J1 Régional	14 septembre 2025
J2 Départ D1 à D4	27 septembre 2025
J2 Régional	28 septembre 2025
J3 Départ D1 à D4	11 octobre 2025
J3 Régional	12 octobre 2025
J4 Départ D1 à D4	15 novembre 2025
J4 Régional	16 novembre 2025
J5 Départ D1 à D4	29 novembre 2025
J5 Régional	30 novembre 2025
J6 Départ D1 à D4	13 décembre 2025
J6 Régional	14 décembre 2025
J7 Départ D1 à D4	10 janvier 2026
J7 Régional	11 janvier 2026

Phase 2

J1 Départ. D1 à D4	7 février 2026
J1 Régional	8 février 2026
J2 Départ. D1 à D4	7 mars 2026
J2 Régional	8 mars 2026
J3 Départ. D1 à D4	21 mars 2026
J3 Régional	22 mars 2026
J4 Départ. D1 à D4	11 avril 2026
J4 Régional	12 avril 2026
J5 Départ. D1 à D4	9 mai 2026
J5 Régional	10 mai 2026
J6 Départ. D1 à D4	30 mai 2026
J6 Régional	31 mai 2026
J7 Départ. D1 à D4	6 juin 2026
J7 Régional	7 juin 2026
Titres dép: 13 et 20 juin 2026	

AUTRES COMPETITIONS

	Départemental	Régional
VETERANS INDIV	6 décembre 2025	1 février 2026
C. N. VETERANS	6 décembre 2025	31 janvier 2026
Finales / classts	28 Fevr.- 01 Mars 2026	25-26/04/2026
Tournoi du maconnais MACON		??
Tournoi 24 heures de DIJON		25/05/2026 ??
Intercomités (BFC)		20-21-juin-2026
Coupe Feminine		29 mars 2026
Top Girl		
Coupe mixte G. Paldoff	21 février 2026	

ORGANISATIONS NATIONALES en SAONE ET LOIRE

CRITERIUM FEDERAL N2 AU CREUSOT ?

CRITERIUM FEDERAL

1er Tour Départ 18 Octobre - régional 19 Octobre 2025
 2ème Tour Départ 22 Novembre - régional 23 Novembre 2025
 3ème Tour Départ 24 Janvier - régional 25 Janvier 2026
 4ème Tour Départ 14 Mars - régional 15 Mars 2026
 Titres individuels départementaux 19 Avril 2026
 Titres individuels régionaux 13-14 Juin 2026

GRAND PRIX JEUNES

1ère Journée 05 Octobre 2025 | 3ème Journée 01 Fevrier 2026
 2ème Journée 09 Novembre 2025 | 4ème Journée 26 Avril 2026

GRAND PRIX DETECTION

1ère Journée 04 Octobre 2025 | 3ème Journée 31 Janvier 2026
 2ème Journée 08 Novembre 2025 | 4ème Journée 25 Avril 2026
 Top Reg Détec 18 Janvier 2026

FORMATIONS RECYCLAGE ARB - JA1 - Entraîneur

Formation JA1 04 Octobre 2025
 Formation AR 17 Janvier 2026

STAGES CD71

28 au 31/10/2025 | 22 au 23/12 ou 29 au 30/12/2025
 17 au 20/02/2026 | 14 au 17/04/2026
 06 au 07/07/2026 | 24 au 27/08/2026

ASSEMBLEE GENERALE CD71 2025 vendredi 12/09/2025 à CHATENAY

AG ligue à BELLENEUVE (21) samedi 20 septembre 2025

TOURNOI DU COMITE 71 dimanche 21 septembre 2025

ORGANISATIONS EPREUVES DEPARTEMENTALES SAISON 2025 - 2026 version 3

DATES		EPREUVES	TABLES Utiles	CLUBS Candidats
vendredi 12 septembre 2025	CD71	AG Comité CD71	Salle Réunion	CHATENOY
dimanche 21 septembre 2025	CD71	TOURNOI REGIONAL CD71	20 tables	MONTCHANIN TT
samedi 4 octobre 2025	TOUR 1	GRAND PRIX DETECTION	12 tables	
dimanche 5 octobre 2025	TOUR 1	GRAND PRIX JEUNES	20 tables	
samedi 18 octobre 2025	TOUR 1	CRITER. FEDERAL Départemental TOUTES CATEGORIES	20 tables	
samedi 8 novembre 2025	TOUR 2	GRAND PRIX DETECTION	12 tables	
dimanche 9 novembre 2025	TOUR 2	GRAND PRIX JEUNES	20 tables	
samedi 22 novembre 2025	TOUR 2	CRITER. FEDERAL Départemental TOUTES CATEGORIES	20 tables	
samedi 6 décembre 2025	CD71	CNV + INDIVIDUELS VETERANS	16 tables	
samedi 24 janvier 2026	TOUR 3	CRITER. FEDERAL Départemental TOUTES CATEGORIES	20 tables	
samedi 31 janvier 2026	TOUR 3	GRAND PRIX DETECTION	12 tables	
dimanche 1 février 2026	TOUR 3	GRAND PRIX JEUNES	20 tables	
samedi 21 février 2026	CD71	Coupe Mixte CD71 G. PALDOFF	12 tables	
samedi 28 février 2026	CD71	FINALES PAR CLASSEMENTS - DOUBLES	18 tables	
dimanche 1 mars 2026	CD71	FINALES PAR CLASSEMENTS - SIMPLES	18 tables	
samedi 14 mars 2026	TOUR 4	CRITER. FEDERAL Départemental TOUTES CATEGORIES	20 tables	
dimanche 19 avril 2026	CD71	TITRES INDIVIDUELS DEPARTEMENTAUX	24 tables	
samedi 25 avril 2026	TOUR 4	GRAND PRIX DETECTION	12 tables	
dimanche 26 avril 2026	TOUR 4	GRAND PRIX JEUNES	20 tables	
13 et 20 Juin 2026	CD71	Finales championnat par EQUIPES		CLUBS classés 1er

OBJECTIFS LICENCES COMPETITION 2024-25

	COMPET. 2023-24	COMPET. 2024-25	Avantage acquis 24-25	Pourcentage
MACON TT	72	95	60.00 €	32%
FC GUEUGNON	25	35	60.00 €	40%
CHALON TT	29	31	30.00 €	7%
ASL CHATENOT	22	31	60.00 €	41%
CHAGNY TT	23	29	60.00 €	26%
MONTCHANIN TT	27	29	30.00 €	7%
ST REMY TT	66	65	- €	-2%
JS OUROUX TT	30	35	45.00 €	17%
V. AUTUN	33	32	- €	-3%
ATT DU BREUIL	26	22	- €	-15%
ST VT BRAGNY	30	27	- €	-10%
EPLR CHARNAY	50	71	60.00 €	42%
UP CREUS / VAREN	65	71	30.00 €	9%
TTH MACONNAIS	8	13	60.00 €	63%
TT AS SOMME LOIRE	17	12	- €	-29%
BRESSE PING TT	31	32	- €	3%
CP MONTCELLIEN	27	23	- €	-15%
SENNECEY TT	49	49	- €	0%
GENELARD TT	25	27	30.00 €	8%
TOTAL	655	729	525 €	11%

Objectifs 2024 - 2025:	
Plus 5% / 2	30.00 €
Plus 10% /	45.00 €
Plus 20% /	60.00 €

Objectifs 2025 - 2026:	
Plus 5% / 2	30.00 €
Plus 10% /	45.00 €
Plus 20% /	60.00 €

Ces sommes seront défactuées de la facture d'inscription au championnat par équipes



Membres présents : Jacques ARGUS, Jacques BRULE, François CLEMENCET, Enzo CORREIA, Dominique DANTIGNY, Bertrand GIRON, Armande JUSSEAU, Corentin MENEAU, Christine MILESI, Denis VERNICHON,
Invité : Yoann GUILLEMIN
Excusés : Timéo AUGOYAT, Vincent VANCRAENENBROECK
Absent :

Le secrétaire du comité départemental ouvre la séance à 18H30 heures, il remercie les membres présents.

Calendrier :

La compétition de coupe mixte a eu lieu à Chalon avec un nombre plus important d'équipes dans une bonne ambiance : cette compétition est reconduite.

Succès du tournoi du CD71 après le changement de date : le placer en début de saison semble intéressant car motivation accrue des joueurs et moins de concurrence au niveau des tournois

Date des finales du championnat par équipes non définie mais cela a perturbé les clubs de D3 qui préféreraient se réunir en une seule journée pour les titres.

Elaboration du nouveau calendrier départemental.

Le gros changement concerne la fin de la phase 1 au 15/01/2026 et les 4 commissions sportives (fédérales, zones, régionales et départementales doivent se réunir entre le 17/01/26 et le 07/02/26 date de 1ère journée de phase 2.

Tournoi CD71 le 21/09 : vérifier que le tournoi de Varzy n'est pas à la même date (OK le 17/06 => 07/09). Urgent de connaître le club qui va accueillir la compétition.

Plusieurs dates possibles pour un 5ème tour de Grand Prix Jeunes mais la saison commençant plus tôt et finissant plus tard, il paraît plus raisonnable de ne pas ajouter un 5ème tour.

Play-off en phase 2 sur 2 journées pour la D3 et 1 journée pour la D2. Les rencontres seront définies à l'avance dans le règlement.

Il est probable que l'U.P.C.V organise un tour de criterium N2 et il sera alors peut-être nécessaire de modifier la date du tour départemental.

Licences au 16/06 : 668 en compétition et 62 en dirigeants (730) au 13/06 et 388 en loisirs (1118) en progression en compétition à comparer aux 654 et 289 (943) de fin de 2ème phase 2024 (+18,5%) => effet Lebrun.

Nouvelles licences dirigeants pour la saison 2024-2025 avec un coût moindre que la compétition si le dirigeant n'a pas joué en cours de saison.

Championnat : Le championnat en phase 2 a comporté 4 poules en D3 avec 1 poule de 7 équipes.

D4 à 8 équipes mais comportant 1 équipe avec un forfait général.

Un joueur sanctionné par un carton rouge : il ne pourra pas jouer les deux premières rencontres de championnat et est en sursis (6 mois) et donc pour la première phase pour les épreuves individuelles.

Le serpent pour la prochaine saison a été défini mais il dépendait des descentes éventuelles de R3 : une seule équipe concernée EPLR CHARNAY 2 : meilleure 7ème des 4 poules de R3 mais

cette équipe ne descend pas d'après le document des montées / descentes envoyé ce jour par la ligue.

Date d'engagement des équipes : il est toujours compliqué pour les clubs en 1ère phase d'engager les équipes car tous les joueurs ne sont pas revenus à l'entraînement début septembre mais le championnat commence plus tôt cette saison (13/09) et la constitution des poules doit se faire le 04/09 d'où une réponse des clubs pour le **02/09**.

Attention : la FFTT a lancé un nouveau logiciel GIRPE et l'ancien logiciel ne sera probablement pas remis à jour pour la nouvelle saison.

Les PC de type Windows 7 ou Windows 8 ne permettent pas le fonctionnement du nouveau logiciel GIRPE et il faudra à minima un PC avec Windows 10.

=> Formation et/ou assistance à distance à planifier par le CD71 la semaine avant la reprise du championnat.

=> **nous incitons fortement les clubs à installer dès maintenant le nouveau logiciel Girpe afin de vérifier que leur ordinateur est compatible avant la reprise**

<https://www.fftt.com/deploiements/girpe-v2/>

Changements pour la nouvelle saison :

- **Plus de certificats médicaux pour les catégories Jeunes à Séniors. La présentation d'un certificat médical sera nécessaire à chaque changement de catégorie vétérans.**
- **Nombre de mutés : 4 par équipe**
- **Criterium fédéral et compétitions individuelles :** trop de joueurs quittent les compétitions dès leur premier match perdu en tableau. A partir de la saison prochaine, la première partie WO le joueur perdra ses points tandis que son adversaire ne gagnera pas de points
=> à rentrer manuellement par le JA dans SPID V2 après la remontée des résultats

Formation : Une formation JA1 a été effectuée le **21/09/2024** et une formation AR a été effectuée le 18/01/2025. Une formation JA1 est planifiée le **04/10/2025** et une formation AR est planifiée le 17/01/2026

Finances :

Les clubs doivent solder leur dette avant le 17/06 avec des règlements par virement.

Globalement le résultat est en amélioration par rapport à la saison précédente grâce à l'accroissement du nombre de licenciés : + 4000 euros environ pour 2000 euros la saison passée.

Le mini-bus du CD71 vieillit et n'a pas été remplacé malgré un intérêt pour un véhicule trouvé sur un site : il est convenu d'ajouter au niveau de la comptabilité une provision spécifique pour l'achat du mini-bus. Descente du résultat mais mise de côté d'une réserve pour un futur achat conséquent

La fédération n'a pas demandé d'augmentation du tarif de licence mais a limité la quote-part Ligue + Comité au niveau des licences loisir pour la nouvelle saison. Il est probable que le prix de la licence va descendre pour les clubs.

Prix des prestations des JA : **1/2 ou 1 journée => 50 (1 compétition et 70 (1 journée 2 compétitions) euros pour le JA principal et 35 euros pour le(s) JA adjoint(s) (1/2 ou 1 journée avec 1 ou 2 compétitions).** **Voté le 07/07.**

L'abonnement internet a été changé (Free 24 euros au lieu de SFR 46 euros).

Le club de Nolay ne génère pas de quote part sur les licences et critères au niveau du CD71 alors qu'il fait ses compétitions dans le CD71 : cette saison pas de gratuité sur les compétitions individuelles pour les joueurs faisant le criterium => à rediscuter pour la saison prochaine avec Nolay et le CD21.

Contrat par objectifs : Pour cette saison il avait été convenu que les montants des primes étaient conservés mais que les seuils changeaient : 1% devenu 5%, 5% devenu 10% et 10% devenu 20%. Pour cette saison, le nombre de clubs récompensés est toujours important. On reconduit les primes et seuils pour la saison prochaine.

Centre d'entraînement du Creusot : renouvellement du centre d'entraînement du Creusot.

Divers :

La ligue demande un membre du CD71 pour faire partie de la commission de discipline : Denis Vernichon est volontaire

Inquiétude de certains clubs qui ne comprennent la quote-part pour le CD71 car ils ne perçoivent pas directement les prestations de l'ATD (entraînement, utilisation du mini-bus, stages, formations, etc...). Il est convenu de mieux expliquer les missions de l'ATD et de réfléchir la saison prochaine sur ce point.

L'U.P.C.V. souhaite organiser les championnats de France Vétérans mais la fédération demande 32 arbitres durant les 3 jours de la compétition avec des amendes en cas de non-respect de ce nombre : avec 90 arbitres régionaux le département peut potentiellement respecter ce nombre mais cela demande une grosse mobilisation de tous les clubs. Grosse discussion interne sur ce point : le CD71 peut mobiliser les clubs mais ne peut pas s'engager sur le résultat.

La plupart des compétitions individuelles ont vu un nombre important de joueurs supplémentaires (en particulier le criterium et également les vétérans, les finales par classement et les titres) : on convient en 1ere phase de laisser une seule date avec une heure de départ un peu plus tôt et en cas de problème pour la 2eme phase soit de passer sur 2 jours, soit de jouer simultanément sur 2 sites peu éloignés l'un de l'autre.

Lecture d'un message d'un entraîneur de l'U.P.C.V. relatant différents sujets dont le non-respect des aires réservées aux coaches lors de compétitions individuelles. On convient d'en rediscuter lors d'une prochaine réunion.

Mérites départementaux : demander aux clubs des propositions afin de récompenser des personnes « de l'ombre » que les membres du CD71 connaissent peu.

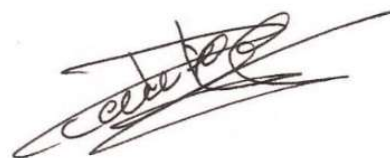
AG du CD71 : Elle se tiendra le vendredi 12 septembre 2025 mais aucun club ne s'est porté candidat pour accueillir l'AG. Trouver un club rapidement sinon l'AG se fera à Chalon à l'adresse du CD71.

Le président invite ses membres à partager un verre.

Fin de séance à 21h45.

Le secrétaire de séance : Francois CLEMENCET

Le Président du CD71 FFTT
Dominique DANTIGNY





COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE SAONE ET LOIRE

TARIFICATION 2025-2026

POSTES	Tarifs 2024-25	Tarifs 2025-26	Augmentations
Championnat Equ. Séniors D1 - D2 - D3	70.00 €	70.00 €	0.00 €
Championnat Equ. Séniors D4	70.00 €	70.00 €	0.00 €
Grand prix jeunes 8€/Tour/Equipe - 4 tours	32.00 €	32.00 €	0.00 €
Coupe Interclubs (Trophée G. Paldof)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Vétérans (Repas non compris)	8.00 €	8.00 €	0.00 €
Champts individuels de Saône et Loire (Gratuit pour les joueurs participant au critérium fédéral)	6.00 €	6.00 €	0.00 €
Finales par classements Saône et Loire (Gratuit pour les joueurs participant au critérium fédéral)	6.00 €	6.00 €	0.00 €
Tournoi de doubles Saône et Loire (FPC)	10.00 €	10.00 €	0.00 €
Coupe nationale vétérans	10.00 €	10.00 €	0.00 €
Journée stage jeunes	25.00 €	25.00 €	0.00 €
Journée stage pour tous	25.00 €	25.00 €	0.00 €
Tarif kilométrique PROS et bénévoles	0.30 €	0.30 €	0.00 €
Frais repas	20.00 €	20.00 €	0.00 €
Journée ou 1/2 journée de JA principal (1 compétition)	30.00 €	50.00 €	20.00 €
Journée de JA principal (2 compétitions différentes)	60.00 €	70.00 €	10.00 €
Journée ou 1/2 journée de JA adjoint (1 ou 2 compétitions)	20.00 €	35.00 €	15.00 €
Journée de Capitanat	20.00 €	20.00 €	0.00 €
Mise a dispo ATD ou intervenant BE dans clubs/horaire	34.00 €	34.00 €	0.00 €
Journée encadrement stage			
Jeune entraîneur et départ	16.00 €	16.00 €	0.00 €
Entraîneur régional et STAPS	20.00 €	20.00 €	0.00 €
Mise a dispo BE Pro (au club employeur)	65.00 €	65.00 €	0.00 €
Entraîneur fédéral	25.00 €	25.00 €	0.00 €
BE Bénévole	30.00 €	30.00 €	0.00 €

LICENCES COMPETITIONS				
CD71	SV	J	CM	BP
FFTT	24.15 €	24.15 €	16.15 €	16.15 €
LIGUE	32.85 €	28.85 €	22.85 €	16.85 €
CD71	23.00 €	23.00 €	22.50 €	22.50 €
COÛT Total	80.00 €	76.00 €	61.50 €	55.50 €
LICENCES DIRIGEANTS				
CD71	Tous			
FFTT	12.00 €			
LIGUE	13.00 €			
CD71	16.00 €			
COÛT Total	41.00 €			
LICENCES LOISIRS				
CD71	SV	J	CM	BP
FFTT	10.40 €	10.40 €	5.50 €	5.50 €
LIGUE	3.90 €	3.90 €	2.00 €	2.00 €
CD71	9.10 €	9.10 €	6.55 €	6.55 €
COÛT Total	23.40 €	23.40 €	14.05 €	14.05 €

CLUBS

Montent en R3			
UPCV LE CREUSOT 6		1ere D1	
CHAGNY TT 2		2ème D1	
D1			
ASL CHATENOY 1	1	MAINTIEN	
ATT DU BREUIL 1	2	MAINTIEN	
UPCV LE CREUSOT 5	3	MAINTIEN	
MACON TT 2	4	MAINTIEN	
SAINT REMY TT 3	5	MAINTIEN	
GENELARD-PARAY TT 1	6	Montée de D2	
CHALON TT 3	7	Montée de D2	
JS OUROUX TT 2	8	Montée de D2	
D2			
TT SOMME LOIRE 1	1	Descente de D1	
EPLR CHARNAY 3	2	MAINTIEN	
CP MONTCELLIEN 1	3	MAINTIEN	
CHALON TT 2	4	MAINTIEN	
MACON TT 3	5	MAINTIEN	
ATT DU BREUIL 2	6	MAINTIEN	
CHAGNY TT 3	7	MAINTIEN	
VAILLANTE AUTUN 2	8	MAINTIEN	
SENNECEY TT 2	9	MAINTIEN	
TT NOLAY 1	10	MAINTIEN	
FC GUEUGNON 2	11	MAINTIEN	
ATT DU BREUIL 3	12	MAINTIEN	
UPCV LE CREUSOT 8	13	Montée de D3	
MONTCHANIN TT 2	14	Montée de D3	
GENELARD-PARAY TT 2	15	Montée de D3	
TT HAUT MACONNAIS 1	16	Montée de D3	
D3			
ASL CHATENOY 2	1	Descente de D2	
SAINT REMY TT 4	2	Descente de D2	
EPLR CHARNAY 4	3	MAINTIEN	
VAILLANTE AUTUN 3	4	MAINTIEN	
UPCV LE CREUSOT 9	5	MAINTIEN	
MACON TT 7	6	MAINTIEN	
MACON TT 5	7	MAINTIEN	
BRESSE-PING 2	8	MAINTIEN	
AS ST VINCENT-B 1	9	MAINTIEN	
GENELARD-PARAY TT 3	10	MAINTIEN	
MONTCHANIN TT 3	11	MAINTIEN	
BRESSE-PING 3	12	MAINTIEN	
SENNECEY TT 3	13	MAINTIEN	
MACON TT 4	14	MAINTIEN	
UPCV LE CREUSOT 7	15	MAINTIEN	
JS OUROUX TT 3	16	MAINTIEN	
CHALON TT 4	17	MAINTIEN	
MACON TT 6	18	MAINTIEN	
VAILLANTE AUTUN 4	19	MAINTIEN	
CP MONTCELLIEN 2	20	MAINTIEN	
SENNECEY TT 4	21	MAINTIEN	
EPLR CHARNAY 5	22	MAINTIEN	
TT NOLAY 2	23	MAINTIEN	
CHAGNY TT 4	24	MAINTIEN	
TT HAUT MACONNAIS 2	25	MAINTIEN	
FC GUEUGNON 3	26	MAINTIEN	
TT SOMME LOIRE 2	27	MAINTIEN	
ASL CHATENOY 3	28	MAINTIEN	
TT NOLAY 3	29	MAINTIEN	

D4
BRESSE PING 4
JS OUROUX TT 4
AS ST VINCENT-B 2
GENELARD-PARAY TT 4
SENNECEY TT 5
MONTCHANIN TT 4
UPCV LE CREUSOT 10
MACON TT 8

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

CLASSEMENT GENERAL Phase 2 saison 2024-2025 V1

CLUBS

R3			
EPLR CHARNAY 2		7eme R3-6	
D1			
UPCV LE CREUSOT 6	1	1ere D1	
CHAGNY TT 2	2	2ème D1	
ASL CHATENOY 1	3	MAINTIEN	
ATT DU BREUIL 1	4	MAINTIEN	
UPCV LE CREUSOT 5	5	MAINTIEN	
MACON TT 2	6	MAINTIEN	
SAINT REMY TT 3	7	MAINTIEN	
TT SOMME LOIRE 1	8	8eme D1	
D2			
GENELARD-PARAY TT 1	1	1er D2-1	
CHALON TT 3	2	1er D2-2	
JS OUROUX TT 2	3	MAINTIEN	
EPLR CHARNAY 3	4	MAINTIEN	
CP MONTCELLIEN 1	5	MAINTIEN	
CHALON TT 2	6	MAINTIEN	
MACON TT 3	7	MAINTIEN	
ATT DU BREUIL 2	8	MAINTIEN	
CHAGNY TT 3	9	MAINTIEN	
VAILLANTE AUTUN 2	10	MAINTIEN	
SENNECEY TT 2	11	MAINTIEN	
TT NOLAY 1	12	MAINTIEN	
FC GUEUGNON 2	13	MAINTIEN	
ATT DU BREUIL 3	14	MAINTIEN	
ASL CHATENOY 2	15	8eme D2-2	
SAINT REMY TT 4	16	8eme D2-1	
D3			
UPCV LE CREUSOT 8	1	1er D3-2	
MONTCHANIN TT 2	2	1er D3-1	
GENELARD-PARAY TT 2	3	1er D3-3	
TT HAUT MACONNAIS 1	4	1er D3-4	
EPLR CHARNAY 4	5	MAINTIEN	
VAILLANTE AUTUN 3	6	MAINTIEN	
UPCV LE CREUSOT 9	7	MAINTIEN	
MACON TT 7	8	MAINTIEN	
MACON TT 5	9	MAINTIEN	
BRESSE-PING 2	10	MAINTIEN	
AS ST VINCENT-B 1	11	MAINTIEN	
GENELARD-PARAY TT 3	12	MAINTIEN	
MONTCHANIN TT 3	13	MAINTIEN	
BRESSE-PING 3	14	MAINTIEN	
SENNECEY TT 3	15	MAINTIEN	
MACON TT 4	16	MAINTIEN	
UPCV LE CREUSOT 7	17	MAINTIEN	
JS OUROUX TT 3	18	MAINTIEN	
CHALON TT 4	19	MAINTIEN	
MACON TT 6	20	MAINTIEN	
VAILLANTE AUTUN 4	21	MAINTIEN	
CP MONTCELLIEN 2	22	MAINTIEN	
SENNECEY TT 4	23	MAINTIEN	
EPLR CHARNAY 5	24	MAINTIEN	
TT NOLAY 2	25	MAINTIEN	
CHAGNY TT 4	26	MAINTIEN	
TT HAUT MACONNAIS 2	27	MAINTIEN	
FC GUEUGNON 3	28	MAINTIEN	
TT SOMME LOIRE 2	29	MAINTIEN	
ASL CHATENOY 3	30	MAINTIEN	
TT NOLAY 3	31	MAINTIEN	

[illegible]

CLASSEMENT 2eme PHASE 2024-2025 CHAMPIONNAT PAR EQUIPES CD71 V0

D1	points	pts	gag	pts	per	quoti	rapport	pts / nb matchs
UPCV LE CREUSOT 6	18		74	52	1.43		2.57	7
CHAGNY TT 2	17		77	49	1.58		2.43	7
ASL CHATENOUY 1	16		72	54	1.34		2.29	7
ATT DU BREUIL 1	16		67	59	1.14		2.29	7
UPCV LE CREUSOT 5	13		60	66	0.91		1.86	7
MACON TT 2	12		59	67	0.89		1.71	7
SAINT REMY TT 3	11		49	77	0.64		1.57	7
TT SOMME LOIRE 1	9		46	80	0.58		1.29	7

D2-1	points	pts	gag	pts	per	quoti	rapport	pts / nb matchs
GENELARD-PARAY TT 1	21		94	32	2.94		3.00	7
EPLR CHARNAY 3	18		76	50	1.52		2.57	7
CHALON TT 2	16		75	51	1.48		2.29	7
ATT DU BREUIL 2	13		66	60	1.11		1.86	7
CHAGNY TT 3	13		61	65	0.94		1.86	7
SENNECEY TT 2	13		53	73	0.73		1.86	7
FC GUEUGNON 2	11		57	69	0.83		1.57	7
SAINT REMY TT 4	7		22	104	0.22		1.00	7

D2-2	points	pts	gag	pts	per	quoti	rapport	pts / nb matchs
CHALON TT 3	20		87	39	2.24		2.86	7
JS OUROUX TT 2	20		85	41	2.08		2.86	7
CP MONTCELLIEN 1	17		82	44	1.87		2.43	7
MACON TT 3	15		73	53	1.38		2.14	7
VAILLANTE AUTUN 2	13		54	72	0.75		1.86	7
TT NOLAY 1	11		55	71	0.78		1.57	7
ATT DU BREUIL 3	9		39	87	0.45		1.29	7
ASL CHATENOUY 2	7		29	97	0.3		1.00	7

D3-1	points	pts	gag	pts	per	quoti	rapport	pts / nb matchs
MONTCHANIN TT 2	21		108	18	6.00		3.00	7
UPCV LE CREUSOT 9	19		88	38	2.32		2.71	7
AS ST VINCENT-B 1	15		64	62	1.04		2.14	7
MACON TT 4	14		62	64	0.97		2.00	7
JS OUROUX TT 3	13		67	59	1.14		1.86	7
VAILLANTE AUTUN 4	13		55	71	0.78		1.86	7
TT NOLAY 2	9		41	85	0.49		1.29	7
ASL CHATENOUY 3	7		19	107	0.18		1.00	7

D3-2	points	pts	gag	pts	per	quoti	rapport	pts / nb matchs
UPCV LE CREUSOT 8	21		114	12	9.50		3.00	7
VAILLANTE AUTUN 3	19		90	36	2.50		2.71	7
GENELARD-PARAY TT 3	15		58	68	0.86		2.14	7
SENNECEY TT 3	14		69	57	1.22		2.00	7
MACON TT 6	13		47	79	0.60		1.86	7
CP MONTCELLIEN 2	11		50	76	0.66		1.57	7
CHAGNY TT 4	9		39	87	0.45		1.29	7
TT SOMME LOIRE 2	9		37	89	0.42		1.29	7

D3-3	points	pts	gag	pts	per	quoti	rapport	pts / nb matchs
GENELARD-PARAY TT 2	21		107	19	5.64	3.00		7
EPLR CHARNAY 4	19		92	34	2.71	2.71		7
MACON TT 5	17		79	47	1.69	2.43		7
BRESSE-PING 3	15		77	49	1.58	2.14		7
CHALON TT 4	13		51	75	0.69	1.86		7
SENNECEY TT 4	11		42	84	0.5	1.57		7
TT HAUT MACONNAIS 2	9		33	93	0.36	1.29		7
TT NOLAY 3	6		23	103	0.23	0.86		7

D3-4	points	pts	gag	pts	per	quoti	rapport	pts / nb matchs
TT HAUT MACONNAIS 1	17		91	17	5.36	2.83		6
MACON TT 7	15		69	39	1.77	2.50		6
BRESSE-PING 2	13		64	44	1.46	2.17		6
MONTCHANIN TT 3	13		58	50	1.16	2.17		6
UPCV LE CREUSOT 7	12		45	63	0.72	2.00		6
EPLR CHARNAY 5	8		36	72	0.50	1.33		6
FC GUEUGNON 3	6		15	93	0.17	1.00		6

D4	points	pts	gag	pts	per	quoti	rapport	pts / nb matchs
BRESSE PING 4	21	74	34		2.18	3.50		6
AS ST VINCENT-B 2	17	63	45		1.4	2.83		6
JS OUROUX TT 4	17	57	51		1.12	2.83		6
GENELARD-PARAY TT 4	15	57	51		1.12	2.50		6
SENNECEY TT 5	13	46	62		0.74	2.17		6
MONTCHANIN TT 4	11	52	56		0.93	1.83		6
UPCV LE CREUSOT 10	11	29	79		0.37	1.83		6
MACON TT 8	0	0	0	0		#####		



REGLEMENT CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PAR ÉQUIPES MASCULIN SAISON 2025-2026

1. Composition des équipes.

1.1 Les équipes sont constituées de 4 joueurs ou joueuses.

Le placement des joueurs est libre dans la composition des équipes.

Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.

Par joueur on entend génériquement joueur masculin ou joueuse.

Dans le cas où le joueur ne peut pas justifier **de sa licenciation selon** l'article II.606 des Règlements Administratifs, il **n'est pas** autorisé à participer à la rencontre.

1.2 Nombre de joueurs mutés dans une équipe

Suivant [nouveau changement règlementaire fédéral](#) :

Une équipe de 3 ou 4 joueurs peut comporter 4 joueurs mutés pour la saison 2025-2026.

1.3 Equipes complètes ou incomplètes

1.3.1

Les équipes D1 - D2 doivent être complètes, en cas contraire, voir Articles 1.3.2.

Les équipes de D3 et D4 sont autorisées à jouer à 3 joueurs sans pénalités.

Les joueurs inscrits sur la feuille de rencontre doivent se présenter en tenue dans l'aire de jeu à l'appel de leur nom.

Dès que la rencontre est commencée :

- Un joueur absent physiquement à l'appel de son nom perd la partie qu'il devait jouer. Toutefois ce joueur inscrit sur la feuille de rencontre s'il arrive en cours de rencontre est autorisé à disputer les parties suivantes qui comptent alors dans le résultat.

- un joueur qui abandonne, quel que soit le motif ou qui refuse de disputer une partie, ne peut en aucun cas participer aux éventuelles parties restantes.

1.3.2

Equipes D1 - D2 incomplète à moins de 4 joueurs entraîne (par phase) :

À domicile et à l'extérieur, pour chaque phase

- Perte de la rencontre par pénalité avec les conséquences qui en découlent (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 18-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule).
Avec amende selon barème en annexe 1.

Equipes D3 - D4 incomplète à moins de 3 joueurs entraîne (par phase) :

- Perte de la rencontre par pénalité avec les conséquences qui en découlent (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 18-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule).
Avec amende selon barème en annexe 1.

1.3.3

Une équipe est considérée comme incomplète lorsqu'il manque un ou plusieurs noms sur la feuille de rencontre ou lorsqu'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre est effectivement absent à l'appel de toutes ses parties.

En particulier, lorsqu'un joueur joue en étant brûlé ou non autorisé à figurer sur la feuille de rencontre, il n'est pas considéré comme absent.

1.3.4

Participation des féminines.

Les féminines sont autorisées à jouer en championnat départemental masculin dans toutes les divisions. **Le nombre de féminines dans une équipe messieurs n'est pas limité.**

1.3.5

Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors.

2 Désistement ou forfait

2.1

En cas de désistement d'une équipe après confirmation d'inscription et avant le début de la phase concernée, son droit d'inscription sera conservé par le comité CD71. Si le désistement intervient suffisamment tôt, la Commission Sportive Départementale peut procéder au remplacement de cette équipe, mais les mesures la concernant continueraient à être appliquées.

Conformément aux règlements fédéraux :

- Une association ayant une équipe qui ne se réengage pas, ne peut pas avoir une équipe accédant à cette division à l'issue de la première phase ;
- Une association ayant une équipe qui se retire avant le début de l'épreuve, ne peut pas avoir une équipe accédant à cette division à l'issue de chacune des deux phases.

2.2

Le forfait simple entraîne une amende dont le montant figure en annexe 1 qui devra être réglée avant la journée de championnat suivante.

L'application de deux forfaits simples entraîne le forfait général de l'équipe avec toutes les conséquences attenantes pour cette équipe et pour les équipes de numéro supérieur, conformément au règlement fédéral.

3. Conditions de participation.

Pour que ses résultats puissent être pris en compte, un club doit remplir les conditions suivantes.

3.1

Les clubs de D1 et D2 doivent disposer de trois licenciés jeunes de type compétition (14 ans au plus le 1^{er} janvier de la saison en cours, donc cadets, minimes, benjamins ou poussins). Toutefois les clubs ne respectant cette obligation pourront participer au championnat par équipe mais seront pénalisés d'une amende forfaitaire de 150 euros pour l'ensemble de la saison.

3.2

Il doit disposer d'un JA1 diplômé pouvant officier un minimum de 7 fois par saison. (Obligation D1 et D2)

3.3

Les équipes des associations, pour être prises en compte dans les championnats départementaux masculins par équipes, doivent être à jour de leur réaffiliation à la date de leur inscription pour la 1^{re} phase, avoir réglé en même temps que leurs inscriptions (1^{re} et 2^e phase) les droits correspondants.

3.4

Les associations inscrivant une équipe aux championnats départementaux masculins par équipes acceptent tacitement l'application du présent règlement.

3.5

En D4 classement maximum autorisé 550pts. Un joueur qui dépasserait ce seuil en fin de première phase sera bien sûr autorisé à jouer en seconde phase.

4. Brûlage des joueurs.

4.1
Se référer aux règlements sportifs fédéraux, article II.112 pour les règles générales de brûlage.

4.2
Un tableau de correspondance, établi pour chaque phase par la Commission Sportive Régionale, figure à la fin de ce règlement.

4.3
Il n'y a pas de brûlage entre les championnats masculin et féminin.
Il n'y a aucune correspondance des journées entre le championnat départemental masculin et le championnat régional féminin. Donc une joueuse peut jouer dans les deux championnats sans interférence. En revanche, les journées du championnat national et prénational féminin sont mises en correspondance avec le championnat départemental et régional masculin ; donc une joueuse ne peut participer qu'à un de ces championnats pour une journée donnée (voir le tableau de correspondance des journées)

Si un club engage plusieurs équipes en D3 et une équipe en D4, il n'y aura pas de brûlage entre la D4 et les équipes de D3. Les règles habituelles du brûlage seront appliquées pour les D3 de numéro inférieur et la D4.

5. Déroulement de la rencontre

5.1
Pour toutes les divisions pas d'arrêt au score acquis, les rencontres se jouent sur un total de 18 points.

5.2
La rencontre se joue sur 2 tables non affectées à un groupe, en utilisant la feuille de rencontre adéquate et en respectant l'ordre de déroulement des parties suivant AW - BX - CY - DZ - AX - BW - DY - CZ - double 1 - Double 2 - DW - CX - AZ - BY - CW - DX - AY - BZ.
Dès qu'une table se libère, c'est la partie suivante à jouer de la feuille de rencontre qui doit y être lancée même s'il est nécessaire d'attendre la fin de la partie qui se joue sur l'autre table.

5.3 Arbitrage dans toutes les divisions : L'arbitrage sera obligatoirement partagé.

5.4 Les parties se jouent au meilleur des cinq manches.

6. L'administratif, le sportif, les sanctions

6.1
Amendes voir annexe 1 tarifs et amendes.

6.2 Le juge arbitre.
Il est chargé du suivi moral et sportif de la rencontre.
Il remplit soigneusement et complètement la feuille de rencontre.
Celle-ci devra être informatisée en utilisant le logiciel GIRPE.
Il fait appliquer les règlements en vigueur et interprète ceux qui doivent l'être.
Il remplit son rapport en apportant toute précision utile.

Le mauvais remplissage de feuille de rencontre, non application des règlements..., peut entraîner l'obligation de recyclage pour le JA concerné.

6.3
Heure des rencontres :
Les rencontres doivent se dérouler le SAMEDI à 18 h 00 à la date prévue au calendrier.
Une rencontre peut être exceptionnellement avancée en effectuant la demande, au moins 15 jours avant la date prévue, auprès de la Commission Sportive Départementale.

6.4
Le résultat de chaque rencontre devra être saisi dans l'espace monclub ou remonté directement avec le logiciel GIRPE avant le dimanche 13 heures, par le club premier recevant.
Les feuilles de rencontres en cas d'exempt ou bénéficiant d'un forfait seront récupérées directement sur GIRPE par le gestionnaire du championnat.

6.5
Les feuilles de rencontres devront être remontées directement sur le site y compris les équipes exemptes et/ou bénéficiaires d'un forfait, avant le mercredi midi au plus tard avec le logiciel GIRPE et sa feuille Pdf générée (sauf rencontres hors poules).

6.6

Seules les balles plastique seront autorisées.

7. Formules du championnat

7.1 Nombre de phases.

Le championnat comporte deux phases.

7.2 Première phase

7.2.1 Constitution des poules.

D1 : 1 poule de 8 équipes.

D2 : 2 poules de 8 équipes.

D3 : 3 poules de 8 équipes. (Ou 2 ou 4 selon inscriptions et éventuellement une poule complémentaire en cas de poules de 6 équipes)

D4 : 1 poule de 8 équipes. (Ou x selon inscriptions)

7.2.2 Déroulement en D1.

À l'issue des sept rencontres l'équipe classée première monte en Régionale 3, **l'équipe classée deuxième de Départementale 1 peut monter en R3 à la condition qu'elle le souhaite. Dans le cas contraire, il n'y a qu'une montée pour le comité concerné et la place laissée vacante est mise à disposition de la CSR (l'équipe ne souhaitant pas cette montée supplémentaire n'est pas considérée comme la refusant).**

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure **mais l'équipe classée dernière d'une poule descend obligatoirement en division inférieure.**

7.2.3 Déroulement en D2.

À l'issue des sept rencontres de poules l'équipe classée 1ère dans chacune des poules monte en D1.

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure et des montées de la division inférieure **mais l'équipe classée dernière d'une poule descend obligatoirement en division inférieure.**

7.2.4 Déroulement en D3.

À l'issue des sept rencontres de poules l'équipe classée 1ère dans chacune des poules monte en D2.

Pour les deux phases, les D3 sont autorisées à jouer à 3 joueurs sans aucune sanction et plus de brûlage entre la D3 et la D4

Il n'y aura pas de descentes automatiques de D3 en D4.

7.2.5 Déroulement en D4.

À l'issue de la première phase, pas de montée automatique en D3. **Pour les deux phases les D4 sont autorisées à jouer à 3 joueurs sans aucune sanction et plus de brûlage entre la D4 et la D3.**

Pour les deux phases, un accompagnant de plus de 550 pts sera autorisé sans sanction **pour une équipe de 4 joueurs**, mais ses résultats ne seront pas comptabilisés pour le résultat de la rencontre.

Ils seront néanmoins pris en compte pour son classement personnel.

7.2.6 Equipes de 3 joueurs

Lorsqu'une association possède plusieurs équipes en D3 ou D4, pour une même journée de championnat, une équipe ne pourra pas comporter uniquement 3 joueurs si une équipe de numéro supérieure est composée de 4 joueurs.

7.3 Deuxième phase.

7.3.1 Constitution des poules.

D1 : 1 poule de 8 équipes.

D2 : 2 poules de 8 équipes.

D3 : 3 poules de 8 équipes. (Ou 2 ou 4 selon inscriptions et éventuellement une poule complémentaire en cas de poules de 6 équipes)

D4 : X poules de 8 équipes

7.3.2 D1.

À l'issue des sept rencontres de poule l'équipe classée première est championne de Saône et Loire et monte en Régionale 3, **l'équipe classée deuxième de Départementale 1 peut monter en R3 à la condition qu'elle le souhaite. Dans le cas contraire, il n'y a qu'une montée pour le comité concerné et la place laissée vacante est mise à disposition de la CSR (l'équipe ne souhaitant pas cette montée supplémentaire n'est pas considérée comme la refusant).**

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure **mais l'équipe classée dernière d'une poule descend obligatoirement en division inférieure.**

7.3.3 D2.

À l'issue des sept rencontres de poules les équipes classées premières dans chaque poule sont qualifiées pour la journée des titres départementaux et montent en D1, sauf forfait pour la journée des titres. [La finale se dispute chez le premier de la poule D2-1 à la première date indiquée sur le calendrier.](#)

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure [mais l'équipe classée dernière d'une poule descend obligatoirement en division inférieure.](#)

7.3.4 D3.

À l'issue des sept rencontres de poules les équipes classées premières dans chaque poule sont qualifiées pour la journée des titres départementaux et montent en D2, sauf forfait pour la journée des titres.

Si 4 poules de D3 :

[Les demi-finales se disputent chez le premier de la poule D3-1 contre le premier de la poule D3-4 et chez le premier de la poule D3-2 contre le premier de la poule D3-3 à la première date indiquée sur le calendrier.](#)

[La finale se joue ensuite à la 2eme date du calendrier chez le gagnant de la 1ere demi finale. Le match de classement des places 3-4 n'est pas joué.](#)

Si 3 poules de D3 :

[Le premier de la poule D3-2 rencontre à domicile le premier de la poule D3-3 à la date prévue au calendrier.](#)

[Le premier de la poule D3-1 rencontre à domicile le gagnant de la première rencontre à la 2eme date prévue au calendrier.](#)

[NOTA : si un des premiers de poule souhaite accueillir en une journée unique les demi-finales et finale, il peut alors le proposer aux autres clubs et à la commission sportive qui doivent tous répondre positivement sous 48H00 afin de valider le lieu et l'horaire.](#)

7.3.5 D4.

À l'issue des sept rencontres de poule, l'équipe classée 1ère est championne de Saône et Loire.

8. Constitution des poules

8.1 Première phase.

La constitution des poules sera réalisée en tenant compte du classement intégral de la saison précédente des demandes éventuelles des clubs et de la répartition géographique pour la division D4 **(SI POSSIBLE)**.

8.2 Deuxième phase.

La constitution des poules sera réalisée en tenant compte du classement intégral de la première phase, des demandes éventuelles des clubs, des déplacements effectués en 1ère phase (dans la mesure du possible) et de la répartition géographique pour la division D4.

8.3 Nombre d'équipes d'une même division dans une même poule.

La composition sera faite pour respecter qu'il y ait au maximum 2 équipes de chaque association dans une poule. Dans tous les cas le nombre maximum d'équipes d'une association est de 2 par poule. Si la poule comprend deux équipes d'une même association, ces deux équipes doivent être placées de façon à se rencontrer lors de la première journée de la poule.

8.4 Placement des équipes dans les poules.

Les associations pouvant effectuer des demandes de couplages ou découplages de leurs équipes, la numérotation de chaque équipe dans les poules peut être modifiée par rapport à l'ordre établi à l'issue de la phase précédente. Ces demandes ne seront prises en compte que si elles sont réalisables et n'entravent pas la bonne constitution des poules.

9. Application du présent règlement

9.1

Ce règlement complète et explicite le règlement fédéral.

9.2

La Commission Sportive Départementale est chargée de son application.

9.3

Tout cas non prévu ou toute interprétation à faire est du ressort de la Commission Sportive Régionale.

9.4

Tout appel concernant une décision de la Commission Sportive Départementale doit être fait auprès du Président du Comité Départemental de Saône et Loire pour présentation au bureau chargé des appels ou au comité directeur si besoin.

9.5

Tout appel fait à une autre instance sans que le Comité Directeur Départemental n'en ait été saisi au préalable et n'ait donc pu exprimer sa propre position sera considéré comme nul et non avenu.

10. Disposition d'applications

10.1

Le présent règlement est établi en juillet 2025 et modifié pour application sur la saison 2025-2026.

10.2

Il tient compte des règlements fédéraux et des règlements internes au comité départemental de Saône et Loire et des décisions du Comité Directeur Départemental.

10.3

Pour tous sujets non traités dans le présent règlement, il convient de se référer aux règlements fédéraux, notamment titre I chapitre 2 et titre II chapitres 1, 6 et 7.

Jacques BRULE,

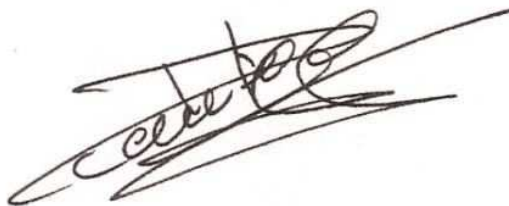
**Président de la Commission
Sportive Départemental**



Chalon sur Saône,
Le 05 Juillet 2025.

Dominique DANTIGNY,

Président du CD71 FFTT



ANNEXE 1

AMENDES 2025-2026

Résultats non saisis sur site FFTT en temps voulu	20 €
Feuille non saisie en temps voulu (exempt-forfait)	20 €
Forfait	50 €
Non présentation des attestations (par joueur)	
Ou absence de licence en cours de validité	10 €
Joueur non licencié, match perdu 0 point	20 €
Joueur brûlé, match perdu 0 point	20€
Plus de 2 mutés par équipe de 4 match perdu 0 point	20€
Plus d'un muté par équipe de 3 match perdu 0point	20€
Moins de 3 jeunes licenciés – de 14 ans au 01/01/2025	150€

EQUIPES INCOMPLETES

D1 – D2

à 3 joueurs à domicile ou extérieur, match perdu 0 points 20 €

D3 – D4

à 2 joueurs à domicile ou extérieur, match perdu 0 points 20 €

D3-D4 Autorisé à 3 joueurs toute la saison

D4

Joueur dépassant les points (550) autorisé comme 0€
 accompagnant dans équipe de 4 joueurs pour match
 à l'extérieur. Résultats individuels comptabilisés mais
 parties [du joueur](#) perdues pour la rencontre



INSCRIPTIONS EQUIPES DANS ESPACE MON CLUB

Ouvrir votre espace mon club (monclub.fftt.com/login/):

The screenshot shows the login page of the FFFT Mon Club. The page has a blue header with the FFFT logo and the text 'Fédération Française de Tennis de Table'. Below the header, it says 'BIENVENUE SUR SPID, ESPACE MONCLUB'. There are two input fields: 'Identifiant' and 'Mot de passe'. The 'Mot de passe' field is masked with dots. Below the input fields is a red button labeled 'CONNEXION'. At the bottom, there is a link 'Mot de passe oublié'.

Entrer votre identifiant et mot de passe personnel et cliquer sur CONNEXION

The screenshot shows the 'Espace Club' dashboard. At the top, there is a blue header with the text 'Espace Club' and a user profile icon. Below the header, there are three boxes: 'IMPORTANT' with a red background and the number '0', 'ALERTE' with a yellow background and the number '0', and 'NOTIFICATIONS' with a blue background and the number '0'. Below these boxes, there is a section titled 'EN COURS'. It contains two boxes: 'ABONNEMENTS PING PONG MAG' with the number '29' and 'QUESTIONNAIRES EN ATTENTE' with the number '2'.

Puis cliquer sur QUESTIONNAIRES EN ATTENTE (ici 2 en attente de réponse)

LISTE DES QUESTIONNAIRES										Q Filtrer les résultats
2 Résultats au total										
☐	Libellé	Émetteur	Date de début	Date limite	Total	Règlement	Solde	État de la réponse	Moyens de paiement	Actions
☐	ENGAGEMENT EQUIPE REGIONALE 3 BO PHASE 1	L02 - BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	19/06/2023	30/07/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	En attente	--	
☐	ENGAGEMENT EQUIPE REGIONALE 2 BO PHASE 1	L02 - BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	19/06/2023	30/07/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	En attente	--	
										Résultats / page 25
2 Résultats au total										

Les questionnaires apparaissent et il faut alors cliquer sur un des crayons de la colonne Actions

RÉPONDRE À UN QUESTIONNAIRE

ENGAGEMENT EQUIPE REGIONALE 3 BO PHASE 1

Date limite de réponse: 30/07/2023

Questionnaire envoyé par: BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

QUESTION 1/2

CHE Phase 1 - BO engagement d'équipe

☒ OUI (engagement d'équipe)
 ☐ NON (pas d'engagement d'équipe)

QUESTION 2/2

Impératifs de salles - couplé / découplé

Réponse

Couplage des deux équipes à domicile

ANNULER

ENREGISTRER

Remplir alors le questionnaire sur l'engagement des équipes ainsi qu'à un éventuel couplage.

Puis cliquer sur Enregistrer et procéder de même pour tous les questionnaires en attente

Évolution du règlement médical de la FFTT : une nouvelle approche différenciée selon l'âge

Publié le : 27/05/2025

Modifié le : 27/05/2025

La Fédération Française de Tennis de Table a officiellement entériné, lors de son Conseil Fédéral des 16 et 17 mai 2025, les modifications du règlement médical fédéral prévues par les décisions du Conseil Fédéral du 15 novembre 2024 et de l'Assemblée Générale du 7 décembre 2024. Ces ajustements, applicables dès le 1er juillet 2025, apportent une évolution notable dans la gestion des certificats médicaux, introduisant une distinction majeure selon l'âge des licenciés.

Les nouvelles dispositions du Chapitre III – Article 8 du règlement médical fédéral redéfinissent les conditions de délivrance et de renouvellement du certificat médical en introduisant une différenciation claire entre les licenciés vétérans (40 ans et plus), les licenciés majeurs âgés de moins de 40 ans, et les licenciés mineurs. Ces modifications permettent ainsi un cadre médical assoupli et précisé selon les catégories d'âge.

Pour les vétérans :

- Le certificat médical est désormais valable jusqu'à 5 ans, à condition que le licencié ne change pas de catégorie.
- Un nouveau certificat est requis à chaque changement de catégorie vétéran et obligatoirement tous les 5 ans.
- Les licenciés de 90 ans et plus doivent fournir un certificat médical tous les 5 ans.

Pour rappel, une épreuve cardio-vasculaire d'effort est préconisée pour les hommes de plus de 40 ans et les femmes de plus de 50 ans souhaitant débiter ou reprendre la pratique en compétition. Cette recommandation vise à prévenir les accidents cardiovasculaires à l'effort, en lien avec les préconisations de la médecine du sport.

Pour les majeurs de moins de 40 ans :

- L'obtention ou le renouvellement de la licence repose sur l'attestation du questionnaire de santé.
- Un certificat médical n'est exigé que si une réponse positive est apportée au questionnaire.

Pour les mineurs :

- Aucun certificat médical systématique n'est exigé.

- L'attestation de santé, remplie par le mineur et ses représentants légaux, reste la règle, sauf en cas de réponse positive au questionnaire, auquel cas un certificat médical est requis.

Des mentions claires sur les licences

La distinction entre licences avec ou sans pratique sportive est renforcée :

- La mention “en règle avec la certification médicale” apparaîtra uniquement si les conditions sont remplies.
- Dans le cas contraire, la mention “sans pratique sportive” s’appliquera automatiquement.

Une participation en compétition encadrée

L'article 9 du règlement précise que la participation aux compétitions dépend :

- de la régularité de la situation médicale,
- du type de licence (vétérans, moins de 40 ans, mineur),
- et de la territorialité (notamment pour les licenciés résidant en zone frontalière).

Pour rappel, l'article 10 préconise une épreuve cardio-vasculaire d'effort notamment chez le sujet souhaitant débuter ou reprendre la pratique en compétition, pour un homme de plus de 40 ans, pour une femme de plus de 50 ans.

Pour aller plus loin, la FFTT encourage l'ensemble des pratiquants à réaliser un ECG à chaque changement de catégorie des vétérans et à consulter les 10 règles d'or du cardiologue du Sport. à consulter les 10 règles d'or du cardiologue du sport, élaborées pour une reprise ou une pratique sportive en toute sécurité : [les 10 règles d'or du cardiologue du sport](#).

Cette réforme vise à adapter le suivi médical aux réalités de chaque tranche d'âge tout en allégeant les démarches administratives pour les licenciés, sans négliger la sécurité et la santé des pongistes. La FFTT affiche ainsi sa volonté de moderniser ses pratiques, en s'inscrivant dans la dynamique réglementaire du sport français.

Recommandations de la commission médicale :

L'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

- engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,
- ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, le certificat médical de complaisance est donc prohibé (article R4127-28 du code de la santé publique)

Le contenu et la rigueur de l'examen doivent tenir compte de l'âge et du niveau du compétiteur

Adultes :

Le médecin doit tenir compte que les principales contre-indications à la pratique du tennis de table sont :

- l'insuffisance coronarienne aiguë,
- l'insuffisance coronarienne traitée, instable,
- troubles du rythme non stabilisés
- insuffisance cardiaque évolutive
- cardiomyopathie

Toute autre pathologie grave ou chronique est à apprécier avec le médecin traitant.

Les chirurgies articulaires récentes ou prothèses seront des contre-indications temporaires

Il est préconisé une épreuve cardio-vasculaire d'effort et une surveillance biologique élémentaire chez le sujet :

- porteur d'une cardiopathie ou symptomatique
- asymptomatique ayant deux facteurs de risque cardio-vasculaire,
- souhaitant débiter ou reprendre la pratique en compétition, homme de plus de 40 ans, femme de plus de 50 ans,

Jeunes :

Il est conseillé pour le médecin de :

- tenir compte des pathologies dites « de croissance » et des pathologies antérieures liées à la pratique du tennis de table,
- consulter le carnet de santé
- constituer un dossier médico-sportif
- une mise à jour des vaccinations,

Jeunes : au-delà de 8h de pratique hebdomadaire ou souhaitant rejoindre un programme de détection Fédéral (modèle constitué par la commission médicale)

Recommande la réalisation :

d'un électrocardiogramme de repos,

d'un examen clinique effectué par un médecin du sport, et portant une attention particulière :

- aux troubles de la statique rachidienne pouvant être aggravées par la pratique du tennis de table,
- aux troubles ou aux douleurs articulaires évoquant une maladie de croissance ; notamment au niveau du dos, des coudes, des genoux ou des talons, préférentiellement atteints chez le pongiste.

Certificat médical

Je soussigné,

Docteur : _____ N° Ordre : _____

Certifie avoir examiné M. : _____

Et n'avoir constaté à ce jour aucune contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.

Fait à : _____ Le : _____

Cachet et signature du médecin :

Vous pouvez répondre à cet autoquestionnaire :

- Si vous êtes majeur de moins de 40 ans et n'évoluez pas en catégorie Vétéran ;
 - Si vous évoluez en catégorie Vétéran, avez présenté un certificat médical lors de votre accession ou votre dernier changement de catégorie Vétéran et avez été licencié en continu depuis cette date, avec la mention "certificat médical présenté".
- L'accession à la catégorie Vétéran, ou tout changement de catégorie Vétéran implique la présentation d'un nouveau certificat médical daté de moins d'un an

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non. Durant les 12 derniers mois :		Oui	Non
1	Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2	Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ?	☐	☐
3	Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4	Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5	Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6	Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour :			
7	Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.), survenue durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8	Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9	Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Ainsi, il n'est pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du Tennis de Table.

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste en remplissant le coupon ci-dessous, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Ce questionnaire est confidentiel et ne doit être remis qu'à un médecin si nécessaire.



N° 25-10-1

ATTESTATION

(Coupon à découper et à joindre avec la demande de licence)

Je soussigné :

NOM : _____

PRENOM : _____

N° de licence : _____

déclare avoir pris connaissance des différents cas de figure me permettant d'utiliser un autoquestionnaire, avoir précédemment fourni un certificat médical si j'ai plus de 40 ans ou suis en catégorie Vétéran et atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé.

Je sais qu'à travers cette attestation, et comme cela est précisé dans la circulaire administrative de la FFTT, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFTT ne pourra être recherchée.

Certificat médical précédent :

Date : ____/____/____

Nom du médecin : _____

Date et signature du titulaire ou du représentant légal

Questionnaire de Santé pour Mineur

Vous pouvez répondre à cet autoquestionnaire si êtes mineur au moment de la prise de la licence

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐

Ton âge: ans

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non.		Oui	Non
Durant les 12 derniers mois :			
1	Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
2	As-tu été opéré(e) ?	☐	☐
3	As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
4	As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
5	As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
6	As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
7	As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport?	☐	☐
8	As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
9	As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
10	As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
11	As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
12	As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
Depuis un certain temps : (plus de 2 semaines)			
13	Te sens-tu très fatigué(e) ?	☐	☐
14	As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
15	Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
16	Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
17	Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
18	Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année?	☐	☐
Aujourd'hui :			
19	Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
20	Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
21	Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents :			
22	Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
23	Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
24	Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié et de son représentant légal.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Ainsi, il n'est pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du Tennis de Table.

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez en remplissant le coupon ci-dessous, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Ce questionnaire est confidentiel et ne doit être remis qu'à un médecin si nécessaire.



N° 25-10-2

ATTESTATION

(Coupon à découper et à joindre avec la demande de licence)

Je soussigné :

NOM : _____

PRENOM : _____

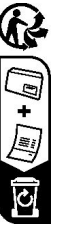
N° de licence : _____

déclare avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé.

Je sais qu'à travers cette attestation, et comme cela est précisé dans la circulaire administrative de la FFTT, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFTT ne pourra être recherchée.

Date et signature du joueur mineur

Date et signature du représentant légal obligatoire



Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	02518	00015714945	06	EUR

Domiciliation
CCM DE CHALON SUR SAONE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8025 1800 0157 1494 506

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation

CCM DE CHALON SUR SAONE
21 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
71100 CHALON SUR SAONE

☎ 03 85 90 57 96

Titulaire du compte (Account Owner)

COMITE DEPARTEMENTAL FFTT 71
MAISON DES ASSOCIATIONS
4 RUE JULES FERRY
71100 CHALON SUR SAONE

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

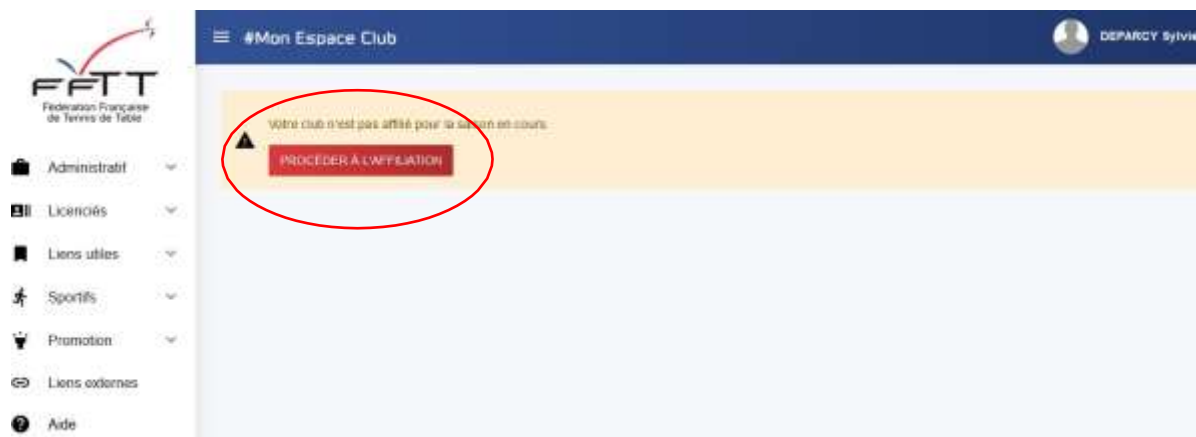
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Date : Septembre 2021

Objet : Mon Espace Club - Ré-affiliation de club

Le pré-requis est de se connecter à Mon Espace Club SPID V2 : <https://monclub.fft.com/>

Une fois l'authentification réalisée, l'écran suivant apparaît :



Cliquer sur le bouton rouge « Procéder à l'affiliation »

Veuillez vérifier toutes les informations affichées.

The screenshot shows the 'Mon Espace Club' interface for a club named 'SOTTVILLE'. The 'PERSONNALITES DU CLUB' table lists the following members:

Identifiant	Nom	Fonction	Date de naissance	Email	Statut
100001	LEONARD BERNARD	Président	18/06/2021	bernard.leonard@club.fr	Actif
100002	LEONARD BERNARD	Secrétaire	18/06/2021	bernard.leonard@club.fr	Actif
100003	LEONARD BERNARD	Treasorier	18/06/2021	bernard.leonard@club.fr	Actif

1 - Vérifier les personnalités du club (Président, Secrétaire, Trésorier)

2 – En cas de changement, vous avez la possibilité de modifier les fonctions existantes d’un responsable ou de supprimer le responsable de la fiche club

Cliquer sur les points :



- Si un responsable avait plusieurs fonctions (dans l’exemple ci-dessous : Président et responsable à la ligue), cliquer sur « Modifier », puis de supprimer le ou les fonctions et cliquer sur « Enregistrer » ensuite.

Responsabilité	Depuis	Actions
Président	18/06/2021	
Représentant à la ligue	18/06/2021	

- Depuis la fiche club, il est également possible de supprimer le responsable :
 - o Cliquer sur les points en face du nom :
 - o Puis cliquer sur « Supprimer » ; une demande de confirmation s’affichera
 - o Ensuite il faut ajouter le ou les responsables supprimés

SUPPRIMER UN RESPONSABLE

Êtes-vous sûr de vouloir supprimer ?

ANNULER CONFIRMER

A noter :

Pour que l’affiliation soit possible, les 3 responsables du club doivent être positionnés. Dans le cas contraire, un message apparaîtra, en indiquant la ou les fonction(s) manquante(s) :

Étapes manquantes:

⚠ Les responsables Président, Secrétaire, Trésorier doivent être ajoutés

➕ CRÉER UN RESPONSABLE

- Cliquer sur le bouton bleu « Créer un responsable »
- Sur l'écran suivant, pour rechercher la personne, mettre le nom et le prénom **ou** le numéro de licence
- Cliquer sur « rechercher » ; la personne demandée s'affiche
- Maintenant, il faut lui attribuer une fonction ; cliquer sur l'icône  en face du nom
- Cliquer sur le menu déroulant « Fonction »

Fonction *

- Une liste déroulante apparaît, cocher celle(s) voulue(s)
- Cliquer sur le bouton bleu « Enregistrer », en bas à droite de la fenêtre

AJOUTER UN RESPONSABLE

Trouver une personne
Via les blocs de recherche alternatifs.
Filtrer par

En cherchant via ce bloc, vous pouvez créer une nouvelle personne en l'absence de résultat.

Résultats: 1 personne(s) trouvée(s)

N° nat.	Utilisateur	N° licence	Club	Actions
415209	DEPARCY Sylvie	7626974	SSV GOTTENVILLAS CHEMIN C	

Vous n'avez pas trouvé la personne que vous recherchez?

CRÉER

ANNULLER
RECHERCHER

[illegible]

AFFILIER

Un message de confirmation apparaît :

✓ Réaffiliation enregistrée **FERMER**



Fédération Française de Tennis de Table
Secrétariat général

CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE Saison 2025/2026

Edition n° 2 du 6 juin 2025

A – Affiliations et réaffiliations	2
B – Licences	3
B1 – Prise de licence par les clubs	4
B2 – Contrôle et vérification des licences.....	8
B3 – Licences événementielles et titres de participation	8
B4 – Licences Liberté	8
C – Mutations	9
D – Protection des licenciés	11
E – Protection des données personnelles.....	12
F – Championnats et épreuves fédérales	12
G – Règles concernant le classement	13

ANNEXES

1 – Tarifs 2025/2026.....	14
2 – Catégories d'âge	17
3 – Echancier financier	18
4 – Documents à télécharger	19
5 – Notices d'utilisation à télécharger	20

Les documents évoqués dans ce document sont accessibles via :
<https://www.fftt.com/doc/administratif/telechargement.html>

A - AFFILIATIONS ET REAFFILIATIONS

1) - Tarifications

La cotisation : elle correspond à la participation des associations aux frais de fonctionnement de la fédération, de ses ligues régionales et de ses comités départementaux.

Montant des droits (voir annexe 1, Tarifs 2025/2026).

2) – Procédure d’affiliation

Un document à remplir :

- ▲ un bordereau de demande d'affiliation (n°25-1) : téléchargeable directement à l'adresse suivante : <https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-1-affiliation.pdf>

Trois documents à renvoyer au siège de la FFTT :

- ▲ un exemplaire du bordereau de demande d'affiliation (n°25-1) ;
- ▲ une copie du récépissé d'inscription à la préfecture ;
- ▲ une copie des statuts de la nouvelle association visée par la préfecture.

3) – Procédure de réaffiliation

Elle s'effectue par l'intermédiaire d'un formulaire pré-identifié, édité par la ligue et sur lequel les informations relatives aux président, secrétaire, trésorier et correspondant sont inscrites. Y figurent également des informations sur la salle et sur le siège social de l'association demandé dans le cadre du contrôle de l'honorabilité par le ministère.

Ce document est à adresser au club qui indiquera dans la partie droite de l'imprimé les informations incomplètes ou erronées.

Le club retournera ensuite cet imprimé à l'instance gestionnaire qui mettra à jour ses fichiers. Cet imprimé devra être accompagné des demandes de licence compétition du président, secrétaire et trésorier ainsi que du paiement correspondant.

Les ligues (ou comités) peuvent laisser aux clubs la possibilité de se réaffilier eux-mêmes.

Pour ce faire, la ligue (ou le comité) devra indiquer dans SPID (droits des clubs) que cette possibilité est ouverte aux clubs.

De plus, les organismes gestionnaires peuvent indiquer dans les droits des clubs des interdictions qui s'appliquent individuellement aux clubs et concernent les différentes fonctionnalités mises à disposition dans l'espace club.

Ensuite, les clubs, via l'espace club, pourront modifier leur fiche club et confirmer leur réaffiliation.

Un menu « réaffiliation/fiche club » apparaît maintenant dans l'espace club.

Les clubs devront indiquer sur cette page impérativement le président, secrétaire, trésorier et correspondant du club. Le président, le secrétaire et le trésorier devront posséder obligatoirement une licence dirigeant validée. De plus, les clubs pourront modifier, si nécessaire, les informations concernant le nom du club, son site web, les coordonnées de la salle principale et du siège social de l'association. Une notice détaillée concernant cette fonctionnalité est disponible en support d'aide :

https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Re-affiliation_Club.pdf.

En procédant à son affiliation, ou à sa réaffiliation, le club s'engage à licencier l'ensemble de ses adhérents, conformément aux règlements en cours au sein de la fédération.

4) – Nom du club

Le libellé du club comprend un nom long (32 caractères maximum) et un nom court (15 caractères maximum). Il est souhaitable de faire figurer, en tête de ces libellés, la ville du club telle qu'elle est indiquée dans la fiche club et de veiller à ce que le nom court soit compréhensible du plus grand nombre en évitant, dans la mesure du possible, les sigles ou acronymes.

5) – Attestation d’affiliation

Les clubs peuvent éditer eux-mêmes leur attestation d'affiliation via l'espace club - « Administratif ». Les clubs affiliés se voient proposer en choix « attestation affiliation ».

6) – Attestation d'assurance

Les clubs peuvent éditer eux-mêmes leur attestation d'assurance via l'espace club - « Administratif ». Les clubs affiliés se voient proposer en choix « attestation assurance ».

B - LICENCES**1) - Tarifications**

Voir annexe 1 (Tarifs 2025/2026)

2) - Catégories d'âge

Voir annexe 2

3) - Procédure

L'instance gestionnaire peut autoriser, ou non, l'établissement des licences par le club, via Internet, en ouvrant les droits, dans SPID, de prise de licence par l'espace club ;

En fonction des droits accordés par l'organisme gestionnaire, les clubs peuvent prendre les licences de deux manières différentes :

Le système de prise de licence	Prise de licence par l'espace club	Demande de licence auprès de l'organisme gestionnaire
	www.fftt.com/monclub	Envoi courrier ou dépôt
Effectuée par	club	club
La licence est validée immédiatement	oui	non
Nécessite une confirmation écrite	non	oui
Est validée ultérieurement par	-	Organisme gestionnaire : ligue ou comité
Edition attestation de licence (tous joueurs)	Dématérialisée. Oui par licencié, club, ligue ou comité	Dématérialisée. Oui par licencié, club, ligue ou comité
Responsabilité et stockage des documents de certification médicale	club	ligue ou comité

La **saisie de l'adresse réelle de tout licencié est impérative**. Les zones "Adresse" doivent donc être obligatoirement remplies.

Les adresses des licenciés sont fréquemment utilisées pour des mailings. Le taux de retour pour adresse erronée est toujours très important. Ceci constitue un handicap pour toute la correspondance institutionnelle et entraîne également des coûts supplémentaires pour des envois inutiles. Aussi, il est important d'être attentif à la qualité du fichier "Adresses" des licenciés et notamment sur la saisie et la mise à jour des adresses postales.

La **saisie de l'adresse électronique est obligatoire**. Elle permettra aux licenciés de recevoir leur attestation de licence, des informations comme la lettre d'information (Newsletter) de la FFTT ou les bulletins électroniques des ligues et des départements.

La licence permet l'accès à son espace personnel et au **Club Avantage** (une fois le compte licencié activé).

La protection des données personnelles doit être assurée par les clubs et l'ensemble des instances ; comité, ligue et fédération (voir F – Protection des données personnelles en page 10).

La saisie du nom de naissance, du pays de naissance et de la ville de naissance est obligatoire pour les Dirigeants, Encadrants (Techniciens) et Arbitres et conseillée pour les autres licenciés dans le cadre des directives de contrôle d'honorabilité demandées par le ministère en charge des Sports.

4) – Honorabilité

La lutte contre les violences sexuelles dans le sport a conduit au développement du Système d'Information automatisé du contrôle d'honorabilité (SI honorabilité) des éducateurs sportifs et des exploitants d'établissement d'activités physiques et sportives (EAPS) et bénévoles disposant d'une licence sportive.

Le dispositif repose sur la transmission automatisée par les fédérations des données permettant aux services de l'Etat de procéder à ce contrôle.

Le contrôle d'honorabilité se détermine donc selon les fonctions exercées et pour les actions d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique ou sportive.

A ce titre, une case « encadrant » est ajoutée dans la liste des fonctions proposées sur le bordereau de demande de licence 25-2 et une seconde case permet au licencié concerné de confirmer qu'il a été informé et a compris l'objet de ce contrôle.

Cette notion englobe celle d'éducateur sportif qui peut aussi être qualifié d'« entraîneur », de « moniteur », de « coach », de « manager », de « préparateur physique », ... La dénomination retenue dans chaque discipline est sans incidence sur l'obligation d'honorabilité. De même, la notion d'éducateur sportif n'est pas directement liée à la détention d'un diplôme ou d'un brevet fédéral.

Toute fonction, exercée à titre rémunéré ou bénévole, d'entraînement, d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle est concernée.

L'obligation d'honorabilité a été étendue aux arbitres et juge-arbitres licenciés quel que soit le niveau de la compétition dans laquelle ils interviennent. Les modalités du contrôle suivent les mêmes procédures que pour les éducateurs bénévoles et les exploitants (dirigeants) d'établissement d'activités physiques et sportives.

Enfin, le licencié peut s'opposer à ce contrôle d'honorabilité mais il ne sera alors pas habilité à encadrer ni à exercer des fonctions dirigeantes, au sein de son association, d'encadrement et d'arbitrage pour l'activité fédérale.

Dirigeant : ☐	Encadrant : ☐	Arbitre / JA : ☐	Technicien : ☐
Contrôle d'Honorabilité : Si au moins une des 4 cases ci-dessus est cochée : ☐ Le licencié a été informé et a compris l'objet de ce contrôle **			

En pratique, cette vérification peut être réalisée si les nom de naissance, prénom, date et lieu de naissance ainsi que la civilité (genre) des personnes concernées sont transmises. En outre, pour les personnes nées à l'étranger, les noms et prénoms du père et de la mère sont nécessaires.

Pour la ville de naissance, il convient d'indiquer le code postal et le nom de la ville, informations obligatoires pour les créations de licences des Dirigeants et Encadrants. Pour les renouvellements de licence, il appartient à chacun de tenir à jour ces informations.

Pour les personnes nées à l'étranger, il convient d'indiquer le code postal du pays, <https://www.insee.fr/fr/information/8377162>, le nom du pays ainsi donc que le nom et prénom de leurs parents.

B1 - PRISE DE LICENCE PAR LES CLUBS

1) – Ouverture des droits

L'instance gestionnaire est seule habilitée à ouvrir les droits à la prise de licence par internet pour un club selon la procédure qu'elle aura définie : demande du club, désignation d'un responsable, modalités de paiement.

La gestion des droits des clubs est effectuée par l'instance gestionnaire dans SPID.

2) – Fonctionnalités

Le club, après avoir désigné le responsable de la saisie des licences en son sein, a la possibilité d'effectuer les opérations de licenciation uniquement pour les personnes de nationalité française ou pour les ressortissants d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Confédération Suisse **et ressortissants du Royaume-Uni** (pays classés C) ; pour les joueurs étrangers, la licence doit être demandée à l'instance gestionnaire (voir titre II, chapitre 1 des Règlements administratifs).

3) – Paiement des licences

L'instance gestionnaire doit définir les modalités de paiement pour les clubs utilisant la procédure par Internet.

4) – Contrôle

La FFTT ou l'instance gestionnaire peuvent à tout moment contrôler la possession des documents de certification médicale, des demandes de licences et de toutes autres pièces nécessaires à l'établissement de la licence par le club. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner la nullité de la licence avec toutes les conséquences sportives, administratives et disciplinaires qui pourraient en découler.

5) – Certification médicale

► **Règlement médical fédéral**

Voir chapitre III du règlement médical

► **Les différents cas pour les licenciés vétérans**

- a. Présenter un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence.

Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition. Ce certificat sera valide jusqu'au prochain changement de catégorie d'âge Vétérans s'il est suivi de renouvellements continus via l'attestation décrite dans le cas b. Un certificat médical non renouvelé la saison suivante par l'attestation décrite en cas b. perd sa validité. Il faudra alors fournir un nouveau certificat médical datant de moins d'un an. Un même certificat médical ne peut pas être utilisé après un changement de catégorie d'âge avec l'attestation décrite en cas b.

- b. Présenter une attestation certifiant qu'il a répondu « **non** » à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical pour majeur (n°25-10-1). Pour obtenir cette attestation, l'adhérent devra avoir répondu « non » à toutes les questions et avoir fourni lors de son accession à la catégorie Vétérans ou lors d'un changement de catégorie d'âge Vétérans, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.

Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.

Important : Dans tous les cas, l'adhérent est responsable des réponses qu'il fournit au sein de l'auto-questionnaire qu'il remplit et il ne pourra nullement être recherché la responsabilité de la fédération.

- c. L'adhérent ne présente aucun des documents indiqués ci-dessus. Dans ce cas, la mention « **Sans pratique sportive** » sera inscrite sur la licence. Le licencié ne pourra pas avoir de pratique sportive du tennis de table, ni à l'entraînement, ni en compétition. Ce cas est réservé aux non-pratiquants tels que les parents ou accompagnateurs qui encadrent des équipes, aux dirigeants non-joueurs etc....

► **Les différents cas pour les licenciés majeurs de moins de 40 ans**

- a. Présenter une attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur. Pour obtenir cette attestation, la réponse devra être « non » à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical pour majeur (n°24-10-1). Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.

Important : Dans tous les cas, l'adhérent est responsable des réponses qu'il fournit au sein de l'auto-questionnaire qu'il remplit et il ne pourra nullement être recherché la responsabilité de la fédération.

- b. Présenter, notamment lorsqu'une réponse de l'auto-questionnaire médical présente un « oui », un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence. Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.

c. L'adhérent ne présente aucun des documents indiqués ci-dessus. Dans ce cas, la mention « **Sans pratique sportive** » sera inscrite sur la licence. Le licencié ne pourra pas avoir de pratique sportive du tennis de table, ni à l'entraînement, ni en compétition. Ce cas est réservé aux non-pratiquants tels que les accompagnateurs qui encadrent des équipes, aux dirigeants non-joueurs etc....

► **Cas particulier des non-licenciés majeurs :**

Pour les non-licenciés majeurs auxquels certaines compétitions sont ouvertes, obligation de présenter un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis de table ou à la pratique sportive en compétition, qui doit dater de moins d'un an.

► **Les différents cas pour les licenciés mineurs : (au moment de la prise de licence)**

Conformément aux dispositions de l'article 101 de la loi 2020-1525 du 7 décembre 2020 et du décret du 7 mai 2021, l'obtention ou le renouvellement d'une licence permettant la pratique sportive ou la participation aux compétitions organisées par la Fédération française de tennis de table, ses structures déconcentrées et ses clubs est simplifié :

a. Présenter une attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisée conjointement par le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale. Pour obtenir cette attestation, la réponse devra être « non » à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical pour mineur (n°24-10-2). Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.

Important : Dans tous les cas, l'adhérent et/ou son représentant légal est responsable des réponses qu'il fournit au sein de l'auto-questionnaire qu'il remplit et il ne pourra nullement être recherché la responsabilité de la fédération.

b. Présenter, notamment lorsqu'une réponse de l'auto-questionnaire médical présente un « oui », un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence. Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.

c. L'adhérent ne présente aucun des documents indiqués ci-dessus. Dans ce cas, la mention « **Sans pratique sportive** » sera inscrite sur la licence. Le licencié ne pourra pas avoir de pratique sportive du tennis de table, ni à l'entraînement, ni en compétition. Ce cas est réservé aux non-pratiquants tels que les accompagnateurs qui encadrent des équipes, aux dirigeants non-joueurs etc....

► **Cas particulier des non-licenciés mineurs :**

Pour les non-licenciés mineurs auxquels certaines compétitions sont ouvertes, obligation de présenter un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis de table ou à la pratique sportive en compétition, qui doit dater de moins d'un an ou une attestation certifiant qu'il a répondu « **non** » à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical pour mineur.

6) – Procédure de demande de licence

En préambule, il est rappelé la mise en ligne, depuis la saison 2024-2025, d'une fonctionnalité permettant dans un premier temps la recherche de club puis, selon les cas, la demande dématérialisée d'une première licence Loisir ou Compétition ou la demande dématérialisée de renouvellement de licence Loisir ou Compétition au sein d'un même club par un licencié puis la validation de cette dernière par chaque association via son Espace Club (<https://carte.fftt.com/>), plus d'information via : https://www.fftt.com/site/medias/shares_files/demande-dematerialisee-de-licence-mode-d-emploi-4973.pdf

Une évolution de cet outil sera effectuée pour la saison 2025-2026 avec l'ajout d'une fonctionnalité pour effectuer une demande de mutation ou de transfert dématérialisée avant d'effectuer la demande de licence. Cette nouvelle version intégrera la gestion de la certification médicale.

a) Licences Compétition et Loisir

- ▶ Pour les **1ères demandes de licence, les reprises d'activité, les transferts promotionnels, les mutations**, l'adhérent doit formaliser sa demande de licence sur l'imprimé de demande de licence n°25-2, **ou utiliser l'outil en ligne de demande dématérialisée**, et remplir l'ensemble des renseignements demandés (adresse et courriel obligatoire).
Dans le cas d'une reprise d'activité après une demande de droit à l'oubli, il faudra contacter le gestionnaire qui contactera lui-même la fédération (voir F – protection des données personnelles en page 11).
- ▶ Pour les **renouvellements**, l'adhérent peut utiliser l'imprimé de demande de licence n°25-2 ou le bordereau pré-identifié (édition SPID n°110) **ou l'outil en ligne de demande dématérialisée**.
- ▶ Dans le cas de l'utilisation du bordereau l'édition 110, l'adhérent devra indiquer :
 - Le type de document pour la certification médicale fournie :
 - **C** : certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition datant de moins d'un an au moment de l'établissement de la licence.
 - **Q** : attestation certifiant qu'il a répondu non à toutes les questions de son auto-questionnaire (majeur si certificat de moins de 3 ans, ou mineur).
 - **N** : n'est pas pratiquant. La licence portera la mention « sans pratique sportive ».
 - Le type de licence :
 - **T** : Compétition
 - **P** : Loisir

b) Licence Dirigeant

- ▶ Pour la licence Dirigeant, l'adhérent doit utiliser le bordereau 25-2.
Elle concerne les présidents, secrétaires et trésoriers des clubs, des comités, des ligues et du Conseil fédéral qu'ils soient compétiteurs ou non. Elle est attribuée lors de l'affiliation ou de la réaffiliation de l'association pour les dirigeants de clubs, lors de la prise de licence pour les membres dirigeants des comités départementaux, des conseils de ligues et du Conseil fédéral.
La licence dirigeant permet la participation aux mêmes compétitions de tennis de table que celles autorisées aux titulaires de la licence compétition.
La FFTT propose un tarif préférentiel sur la part fédérale pour les présidents, trésoriers et secrétaires qui ne jouent pas en compétition. Ce tarif est de 12 € (les dirigeants qui jouent en compétition s'acquittent du tarif compétition (24,15 €)). Cette remise tarifaire s'effectue en fin de saison lors du point financier au 30 juin (voir Annexe 3 – Échéancier financier).
Les changements de type de licence liés à cette licence dirigeant sont gérés par l'instance gestionnaire des licences selon les mêmes instructions administratives que la licence Compétition.
- Le type de licence :
 - **D** : Dirigeant

c) Licence Découverte

- ▶ Pour la licence Découverte, l'adhérent doit utiliser le bordereau 25-11.
Elle concerne les personnes qui souhaitent participer à un cycle de découverte ou d'initiation au tennis de table en intérieur et qui n'ont jamais été titulaire d'une licence compétition ou d'une licence loisir. Sa durée de validité est d'un mois.
Elle n'est pas renouvelable ni au titre d'une même saison ni lors d'une saison ultérieure.
Elle peut être transformée en licence compétition ou en licence loisir au titre d'une association à n'importe quel moment de la saison.
- ▶ Pour la licence Découverte, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif est obligatoire. Lorsque le sportif est mineur, le questionnaire de santé sera réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.
Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention de la licence Découverte nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport.
- Le type de licence :
 - **I** : Découverte

d) Procédures applicables aux licences Compétition, Loisir, Dirigeant et Découverte

Le licencié ou son représentant légal doit signer le formulaire ou le bordereau.

- a) **L'adhérent fournit** au club **les pièces nécessaires** concernant son statut médical (certificat médical pour la pratique sportive, attestation pour un auto-questionnaire), pour les étrangers, les pièces justifiant de sa présence légale sur le territoire français. **Pour une licence Loisir ou Compétition, il est également possible d'utiliser l'outil en ligne de demande dématérialisée**
- b) Le club **recupère** auprès de son adhérent **les documents et pièces annexes** et **s'assure de l'exactitude** des informations transmises (identité, orthographe, date, lieu et nom de naissance, adresse postale et électronique, etc...).
- c) Le club procède ensuite à la prise de licence :
- Soit directement dans l'espace club pour les clubs ayant reçu l'autorisation de la part de leur organisme gestionnaire.
Dans ce cas, le club garde l'ensemble des documents fournis et en devient responsable.
 - Soit il transmet l'ensemble des documents à l'organisme gestionnaire qui deviendra détenteur et responsable des documents précédemment décrits.
Dans le cas des étrangers, l'ensemble des documents devra être transmis à l'organisme gestionnaire qui procédera à la prise de licence. Si l'adhérent possède un titre de séjour expirant avant la date de fin de la saison, l'organisme gestionnaire indiquera cette date dans la fiche du licencié (date de fin de validation), dans SPID.

B2 - CONTROLE ET VERIFICATION DE LA LICENCIATION

Il est possible de consulter la validité de la licenciation d'un joueur ainsi que la situation du joueur vis-à-vis de la certification médicale le jour de la compétition :

- par présentation de l'attestation de licence imprimée au préalable par le joueur ou par l'association ;
- par présentation de l'attestation collective imprimée par le club ;
- via l'application de la FFTT pour smartphones (Android et IOS).

Les autres sources (y compris les sites et applications agréées par la FFTT, via l'API officielle), n'ont pas vocation à présenter une pièce officielle permettant la vérification de la licence.

B3 - LICENCE EVENEMENTIELLE ET TITRES DE PARTICIPATION

Les licences événementielles sont saisies par les ligues ou les comités départementaux. Les autres titres de participation sont saisis par les clubs.

B4 - LICENCE LIBERTE

- Pour la prise de licence liberté, il convient d'utiliser l'accès en ligne dédié : <https://www.fftt.com/liberte/views/>

La licence liberté est attachée à un comité départemental. Elle concerne les personnes qui pratiquent le tennis de table en extérieur ou le tennis de table virtuel et qui ne sont pas titulaires d'une licence compétition ou d'une licence loisir. Elle est obligatoire pour certaines compétitions organisées par la Fédération dans ce cadre. Sa durée de validité est liée au choix effectué lors de sa délivrance.

La licence liberté peut être transformée en licence loisir au titre d'une association à n'importe quel moment de la saison

La licence liberté peut être transformée en licence compétition au titre d'une association à n'importe quel moment de la saison si l'une des conditions suivantes est remplie :

- la personne n'était pas licenciée compétition la saison précédente ;
- la transformation correspond au renouvellement de la licence au titre de la même association ;
- la personne était titulaire d'une licence loisir la saison précédente dans une autre association.

Dans le troisième cas, la transformation nécessite un transfert promotionnel.

Pour une personne titulaire d'une licence liberté et qui possédait une licence compétition dans une autre association en France lors de la saison précédente ou une licence dans une fédération nationale étrangère lors de la saison en cours ou lors de la saison précédente, sa participation à une compétition réservée aux titulaires d'une licence compétition nécessite au préalable une mutation (voir article II.213).

La licence liberté ne permet la participation qu'aux compétitions de tennis de table en extérieur et de tennis de table virtuel.

- Le type de licence :
 - L : Liberté

C - MUTATIONS

Il est rappelé que l'accord pour un cas de transfert ou de mutation quelle qu'en soit la forme (ordinaire ou exceptionnelle) ne vaut pas « licence ». Le club devra procéder également aux formalités de demande de licence telles que décrites ci-dessus, même si le joueur était déjà licencié au titre de la saison en cours.

Pour qu'une demande soit valable (mutation ou transfert), le joueur devra fournir le document administratif rempli et signé au club d'accueil qui le conserve.

Les mutations ainsi que les transferts sont dématérialisés. Les demandes sont faites en ligne par les clubs et validées en ligne par l'organisme concerné. Les instructions fédérales sont décrites ci-dessous et la documentation pratique est listée en annexe 5.

1) – Mutations ordinaires

a) - Tarifications

Tarif des mutations et valeur du point pour les indemnités de formation : voir annexe 1 (Tarifs 2025/2026).

b) - Réglementation

Titre II, Chapitre 2 des règlements administratifs.

c) – Compétences du niveau national

Toute mutation de joueur numéroté et de joueur intégrant pour la première fois les pôles France et les pôles espoirs est de la seule compétence de la commission nationale des Statuts et Règlements.

d) - Procédures

Les demandes de mutation doivent être formulées :

Entre le 15 mai et le 30 juin 2025 inclus
pour tous les licenciés

Entre le 15 mai et le 31 août 2025 inclus
pour les joueurs et joueuses devant figurer sur une liste de Pro A ou de Pro B

Le classement à retenir est celui en vigueur au moment de la demande de mutation.

Les demandes devront être établies sur l'imprimé de mutation 25.3 (voir annexe 4).

Cet imprimé est téléchargeable directement à l'adresse suivante :

<https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-3-mutation.pdf> ou disponible gratuitement auprès des sièges des ligues, des comités ou de la FFTT sur simple demande ; puis se référer à la réglementation en matière de mutation décrite dans les Règlements administratifs, titre II, chapitre 2.

L'imprimé dûment rempli doit être signé du licencié et remis au président de l'association d'accueil ou réaliser via l'outil de demande dématérialisé en ligne par l'intéressé. Dans le premier cas, ce président saisit par la suite la demande dématérialisée via l'espace club à partir du numéro de licence du joueur concerné. La date retenue pour cette demande sera celle de la saisie qui déterminera aussi le type de mutation.

A l'issue de la validation de la demande, une notification par mail est envoyée à toutes les parties.

Les modalités de paiement des droits de mutation sont définies comme suit :

- Les mutations pour les joueurs numérotés sont à régler en totalité directement à la FFTT (voir tarifs 2025/2026). Le club d'accueil pourra procéder à un paiement en ligne directement dans l'espace club ou adresser un chèque ou un virement à la FFTT. A défaut de paiement de la demande de mutation, celle-ci ne sera pas validée par la FFTT.
- Les mutations des joueurs non numérotés seront à régler par les clubs selon les instructions définies par l'instance gestionnaire du club d'accueil.

Au vu du dossier, l'organisme gestionnaire aura à valider une décision, éventuellement motivée. Une notification par mail sera alors envoyée à toutes les parties.

Après décision favorable, il faudra procéder au transfert effectif de l'ancien club vers le nouveau.

Demande de licence pour les joueurs mutés :

- Dans le cas des joueurs classés « E », l'association remplit l'imprimé de demande de licence (n°25-2), sans oublier de cocher la case "MUTATION", et l'adresse à l'instance gestionnaire.
- Dans les autres cas (hors joueurs classés E), l'association ne peut effectuer la demande que lorsque la mutation a été validée par l'instance gestionnaire.

Les mutations des joueurs et joueuses numérotés sont à payer directement auprès de la Fédération.

Les mutations ordinaires devront être saisies avec la date du 1^{er} juillet 2025. Le classement servant de base à la tarification sera le classement de la saison 2024/2025, phase 2.

SPID permettra d'établir un état statistique des mutations facturées ainsi qu'une liste nominative.

2) - Mutations exceptionnelles

La procédure administrative et la tarification sont identiques à celles des mutations ordinaires en se référant à la réglementation en matière de mutation décrite dans les règlements administratifs, titre II, chapitre 2 du 16 juillet 2025 au 30 avril 2026 pour tous, et du 1^{er} septembre au 31 octobre 2025 pour les Pro.

Les demandes devront être établies sur l'imprimé de demande de mutation 25.3 (voir annexe 4).

Cet imprimé est téléchargeable directement à l'adresse suivante :

<https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-3-mutation.pdf> ou disponible gratuitement auprès des sièges des ligues, des comités ou de la FFTT sur simple demande.

Les mutations exceptionnelles devront être saisies à partir du 16 juillet 2025. Le classement servant de base à la tarification sera le classement officiel en vigueur à la date de demande de la mutation.

Aucune mutation, même à titre exceptionnel, ne sera accordée au-delà du

30 avril 2026

Pour rappel, l'article II.206.9 répond à la problématique spécifique des poussins et benjamins classés 5. Aucun justificatif ne sera demandé pour ces mutations exceptionnelles jusqu'au 30 septembre de la saison en cours.

3) - Indemnités de formations

Les demandes de mutation pour les joueurs nés entre 2016 et 2004 donnent droit à versement éventuel d'indemnités de formation. Droits remboursables dans le cas de non-traitement ou de refus de la mutation.

Dans le cas d'une mutation :

- ordinaire, il y a lieu de retenir l'année de naissance et le classement officiel publié pour la première phase de la saison à venir, la date d'effet étant le 1^{er} juillet ;
- exceptionnelle, il y a lieu de retenir l'année de naissance et le classement officiel en vigueur à la date d'acceptation de la mutation.

L'article II.208 des règlements administratifs précise les conditions d'une indemnité de formation.

4) - Mutations successives

Les droits fédéraux concernant la licence ne sont pas à percevoir puisqu'ils ont déjà été perçus ; Les droits de mutation sont doublés (titre II, chapitre 2 des règlements administratifs).

5) – Transferts promotionnels**a) – Tarification**

Les frais administratifs sont fixés par l'instance gestionnaire **et ne doivent pas dépasser 3 €.**

b) - Réglementation

Voir Titre II, Chapitre 2 des Règlements administratifs.

c) – Procédure

Les demandes devront être établies sur l'imprimé de demande de transfert promotionnel (n°25-4) **ou via l'outil de demande dématérialisé en ligne**. Cet imprimé est téléchargeable directement via le lien suivant :

<https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-4-transfert-Promo.pdf> ou obtenu gratuitement auprès des sièges des ligues, des comités ou de la FFTT sur simple demande.

L'imprimé dûment rempli doit être signé du licencié et remis au président de l'association d'accueil **ou réaliser via l'outil de demande dématérialisé en ligne par l'intéressé. Dans le premier cas, ce président.** Celui-ci saisit par la suite la demande dématérialisée via l'espace club à partir du numéro de licence du joueur concerné. La date retenue pour cette demande sera celle de la saisie. Après avoir indiqué le numéro de club d'accueil et la raison du transfert, toutes les parties reçoivent une notification de confirmation de demande de transfert.

Tant que l'organisme gestionnaire n'a pas pris de décision, la demande peut être supprimée.

Lorsque le licencié est mineur, l'imprimé doit être également signé par les parents ou le représentant légal.

L'organisme gestionnaire aura à valider la décision qui sera notifiée par un nouveau mail.

En cas de décision favorable, il pourra effectuer le transfert réel de l'ancien club vers le nouveau.

D - PROTECTION DES LICENCIES

1) - Certificat médical

Voir « LICENCES » 5) - Certification médicale.

2) – Assurances

▲ Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à declaration@maif.fr, copie à fftt@fftt.email. Le formulaire conseillé est téléchargeable via le lien suivant <https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/A1-Avis-de-déclaration-de-sinistre-07-2024.pdf> ou peut être obtenu auprès des sièges des ligues, des comités ou de la FFTT sur simple demande.

Pour répondre au devoir d'information sur les garanties d'assurance souscrites par la FFTT pour les licenciés, l'ensemble des documents relatifs à l'assurance sont accessibles sur le site fédéral, <https://www.fftt.com/site/jouer/licences/assurance>.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec la MAIF couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Pourquoi souscrire une garantie individuelle accidents ?

Parce que la garantie Responsabilité Civile ne garantit pas vos propres dommages.

Parce que la souscription de cette assurance vous offre de nombreux avantages pour une cotisation minime. **Pour rappel, le montant de cette garantie de base «dommage corporel» est inclus par défaut dans le prix de la licence fédérale**, de chaque catégorie.

Parce que vous pourrez percevoir un capital ou un remboursement de frais médicaux en complément des indemnités versées par votre organisme social.

Parce que vous serez garanti sans franchise en complément de la sécurité sociale pour vos frais de traitement et pour des prestations telles le forfait journalier, des frais de transport en complément d'un remboursement pris en charge par la sécurité sociale et pour des frais dentaires (selon barème prévu au contrat).

Parce que vous pouvez profiter des garanties complémentaires à tarif négocié par la Fédération.

Une pratique sportive vous expose nécessairement à des dommages corporels et il est donc important de se protéger par la souscription d'une assurance adaptée, à tarif négocié par la Fédération.

Le club a obligation de porter à la connaissance des licenciés la garantie de base du contrat d'assurance dont ils vont bénéficier en cas d'accident corporel, survenu lors de la pratique du tennis de table. Cette garantie étant limitée, il est conseillé de souscrire des garanties complémentaires.

L'assureur fédéral souhaite attirer l'attention sur le besoin renforcé de communication autour de ces garanties complémentaires et propose un bordereau spécifique intitulé « Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents titulaires d'une licence FFTT », accessible en annexe 4 et sur l'espace assurance du site fédéral (A5). Le bordereau de demande de licence (25-2-2) est également modifié en ce sens.

Il est enfin demandé à chaque club de bien vouloir afficher dans ses locaux le document intitulé « Garanties accordées par l'assurance FFTT / MAIF » présent en annexe 4 et sur l'espace assurance du site fédéral (A3).

Le licencié doit obligatoirement apposer sa signature sur l'imprimé de demande de licence après avoir pris connaissance des informations concernant l'assurance.

Garanties : voir annexe 4.

E - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Fichier informatique

En apposant sa signature sur l'imprimé de demande de licence, le licencié atteste avoir pris connaissance que les informations qu'il a fournies font l'objet d'un fichier déclaré à la CNIL.

Toute opposition de la part du licencié doit être adressée :

- soit au service informatique de la FFTT (delegue.rgpd@fftt.email) ;
- soit à l'organisme gestionnaire qui fera le nécessaire ;
- le licencié peut également modifier sa propre fiche en se rendant sur l'espace licencié (<https://www.fftt.com/espacelicencie>).

En vertu du droit à l'oubli, le licencié a le droit de demander à la FFTT l'effacement de ses données à caractère personnel (nom, date de naissance, sexe, nationalité, adresse postale, téléphone, courriel).

Ainsi, en cas de non renouvellement de licence, ces données à caractère personnel seront conservées par la FFTT jusqu'à la fin de la saison suivante ; elles seront ensuite inaccessibles.

Dans le cas d'une reprise d'activité après une demande de droit à l'oubli, il faudra contacter le gestionnaire qui contactera lui-même la fédération.

F - CHAMPIONNATS ET EPREUVES FEDERALES

Tarification : Voir *annexe 1 (Tarifs 2025/2026)*

G - REGLES CONCERNANT LE CLASSEMENT

a) Procédure pour la prise en compte des résultats des comités et ligues :

Pour être utilisé pour l'établissement des situations mensuelles et des classements officiels, les résultats départementaux et régionaux doivent être saisis tous les mois selon l'échéancier ci-après.

Période	Date limite de saisie
Période 1 : Juillet-Août-Septembre	1 ^{er} octobre 2025
Période 2 : Octobre 2025	1 ^{er} novembre 2025
Période 3 : Novembre 2025	1 ^{er} décembre 2025
Période 4 : du 1 ^{er} décem. – 14 janvier	Fin des Compétitions Phase 1 : 11 Janvier 2026
Période 5 : du 15 au 31 Janvier 2026	1 ^{er} février 2026
Période 6 : Février 2026	1 ^{er} mars 2026
Période 7 : Mars 2026	1 ^{er} avril 2026
Période 8 : Avril 2026	1 ^{er} mai 2026
Période 9 : Mai 2026	1 ^{er} juin 2026
Période 10 : Classement Officiel	30 juin 2026

b) Diffusion du nouveau classement officiel au mois de janvier de la saison en cours :

- 1) La journée 7 (de phase 1) de championnat ayant lieu les 10 et 11 janvier 2026, les périodes 4 et 5 ont été définies comme suit :
 - Période 4 : du 1^{er} Décembre 2025 au 14 Janvier 2026
 - Période 5 : du 15 Janvier 2026 au 31 Janvier 2026
- 2) Avant l'élaboration du nouveau classement officiel de phase 2, toutes les ligues et comités doivent impérativement avoir saisi tous les résultats avant le 14 janvier 2026, Minuit.
- 3) Calcul et publication :
 - 15 Janvier 2026 : calcul de la dérive de phase 1
 - 15 et 16 Janvier 2026 : calcul des points mensuels de période 4, des points officiels de phase 2
 - 16 Janvier 2026 : publication des points mensuels et classements officiels de phase 2 auprès des ligues et comités.

c) Démarche d'équivalence de classement :

Les clubs souhaitant obtenir une équivalence de classement doivent utiliser le questionnaire accessible via le lien suivant, https://www.fftt.com/classement_form/equivalence_form.php, également présent sur le site internet fédéral, onglet « Compétitions », rubrique « Infos générales ». Cette démarche et le retour obtenu ne constitue en aucun cas un accord pour la délivrance d'une licence. Le club doit procéder aux démarches complémentaires.

ANNEXE 1

Tarifs administratifs 2025/2026

	2025/2026		
	Total	Part FFTT	Part Liges et CD
AFFILIATIONS REAFFILIATIONS			
<u>AFFILIATIONS</u>			
1 ^{re} année et 2 ^{ème} année	48,00 €	24,00 €	24,00 €
<u>REAFFILIATIONS</u>		75,00 €	

		2025/2026		
			Part FFTT	Part Ligues et CD
TARIFS LICENCES				
<u>COMPETITION</u> (Assurances comprises)				
VETERANS			24,15 €	
SENIORS				
JUNIORS				
CADETS	Jeunes		16,15 €	
MINIMES				
BENJAMINS				
POUSSINS				
<u>LOISIR</u> (Assurances comprises)		Total	Part FFTT	Part Ligues et CD
RAPPEL : tarif national voté en Assemblée générale fédérale et non modifiable (y compris la part ligues et comités)				
VETERANS		19,40 €	10,40 €	9,00 €
SENIORS				
JUNIORS				
CADETS	Jeunes	9,50 €	5,50 €	4,00 €
MINIMES				
BENJAMINS				
POUSSINS				
<u>LIBERTE</u> (Assurances comprises)				
Estivale (juillet-aout)		6,00 €		
6 mois		12,00 €		
12 mois		20,00 €		

MUTATIONS ET PRETS DE JOUEUR DE CLUB PRO 2025/2026	
Masculines	
N° 1 – 10*	3 400,00 €
N° 11 – 25*	2 500,00 €
N° 26 – 50*	1 700,00 €
N° 51 – 100*	1 400,00 €
N° 101 – 300*	1 000,00 €
N° 301 – 1000*	550,00 €
Classés 19 et plus (sauf joueurs numérotés)**	0,00 €
Classés 17 et 18**	0,00 €
Classés 15 et 16**	0,00 €
Classés 13 et 14**	0,00 €
Classés 10 à 12**	0,00 €
Classés 9 et moins**	0,00 €
*les mutations des joueurs numérotés ne donnent pas droit à une part régionale ni à une part départementale	
** les mutations des joueurs non numérotés ne donnent pas droit à une part fédérale	
Féminines	
N° 1 – 10*	1 900,00 €
N° 11 – 25*	1 300,00 €
N° 26 – 50*	1 150,00 €
N° 51 – 100*	1 000,00 €
N° 101 – 300*	550,00 €
Classées 15 et plus (sauf joueuses numérotées)**	0,00 €
Classées 13 et 14**	0,00 €
Classées 10 à 12**	0,00 €
Classées 9 et moins**	0,00 €
*les mutations des joueuses numérotées ne donnent pas droit à une part régionale ni à une part départementale	
** les mutations des joueurs non numérotés ne donnent pas droit à une part fédérale	

INDEMNITES DE FORMATION	Valeur du point
N°1 à 20 Messieurs	43,10 €
N°21 à 100 Messieurs	30,30 €
N°101 à 1000 Messieurs	25,80 €
Classés 17 et plus Messieurs (sauf joueurs numérotés)	22,90 €
Classés 13 à 16 Messieurs	16,40 €
Classées 11 et 12 Messieurs	10,90 €
N°1 à 20 Dames	35,30 €
N°21 à 100 Dames	24,70 €
N°101 à 300	22,10 €
Classées 13 et plus Dames (sauf joueuses numérotées)	19,00 €
Classées 9 à 12 Dames	14,80 €
Classées 7 et 8 Dames	9,50 €

TARIFS SPORTIFS		2025/2026
CHAMPIONNATS PAR EQUIPES		
Pro A messieurs		4500,00 €
Pro B messieurs		3000,00 €
Messieurs N1		465,00 €
Messieurs N2		420,00 €
Messieurs N3		380,00 €
Pro A dames		2500,00 €
Pro B dames		2000,00 €
Dames N1		465,00 €
Dames N2		420,00 €
Dames N3		380,00 €
Finales fédérales par classement		15,00 €
Tournois		
International		600,00 €
National catégorie A (dotation >= 5000€)		400,00 €
National catégorie B (dotation < 5000€)		200,00 €
CHAMPIONNATS DE FRANCE		
Seniors	Simple	Gratuit
	Doubles	Gratuit
Vétérans	Simple	25,00 €
	Doubles	25,00 €
Corpos	Simple (Messieurs et Dames)	Suspension pour la saison 2025-2026
	Autres catégories et Doubles	Suspension pour la saison 2025-2026
Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins		Gratuit
COUPE NATIONALE VETERANS		25,00 €
CRITERIUM FEDERAL		
Seniors/vétérans		17,00 €
Juniors	Jeunes	8,00 €
Cadets		
Minimes		
Benjamins		
Poussins		

Catégories d'âge saison 2025/2026

Catégories	Dates de naissance	
VÉTÉRANS	nés en 1935 et avant	Vétéran 90
	du 1 ^{er} Janvier 1936 au 31 Décembre 1940	Vétéran 85
	du 1 ^{er} Janvier 1941 au 31 Décembre 1945	Vétéran 80
	du 1 ^{er} Janvier 1946 au 31 Décembre 1950	Vétéran 75
	du 1 ^{er} Janvier 1951 au 31 Décembre 1955	Vétéran 70
	du 1 ^{er} Janvier 1956 au 31 Décembre 1960	Vétéran 65
	du 1 ^{er} Janvier 1961 au 31 Décembre 1965	Vétéran 60
	du 1 ^{er} Janvier 1966 au 31 Décembre 1970	Vétéran 55
	du 1 ^{er} Janvier 1971 au 31 Décembre 1975	Vétéran 50
	du 1 ^{er} Janvier 1976 au 31 Décembre 1980	Vétéran 45
	du 1 ^{er} Janvier 1981 au 31 Décembre 1985	Vétéran 40
SENIORS	du 1 ^{er} Janvier 1986 au 31 Décembre 2006	Senior
JUNIORS (U19)	Nés en 2007	Junior 4 (« - de 19 ans »)
	Nés en 2008	Junior 3 (« - de 18 ans »)
	Nés en 2009	Junior 2 (« - de 17 ans »)
	Nés en 2010	Junior 1 (« - de 16 ans »)
CADETS	Nés en 2011	Cadet 2 (« - de 15 ans »)
	Nés en 2012	Cadet 1 (« - de 14 ans »)
MINIMES	Nés en 2013	Minime 2 (« - de 13 ans »)
	Nés en 2014	Minime 1 (« - de 12 ans »)
BENJAMINS	Nés en 2015	Benjamin 2 (« - de 11 ans »)
	Nés en 2016	Benjamin 1 (« - de 10 ans »)
POUSSINS	Nés en 2017 et après	Poussin (« - de 9 ans »)

ANNEXE 3

Echéancier financier

Les trois premiers acomptes se feront sur un pourcentage de la somme totale réglée par les ligues (affiliations, réaffiliations, licences et engagements au critérium fédéral). Deux autres factures seront établies avec les chiffres réels au 31 décembre 2025 et au 30 juin 2026.

DESIGNATION	DATE D'ECHEANCE
ACOMPTE N°1 : 10 % du montant total des versements de la saison 2024/2025	31/07/25
ACOMPTE N°2 : 30 % du montant total des versements de la saison 2024/2025	30/09/25
ACOMPTE N°3 : 30 % du montant total des versements de la saison 2024/2025	30/11/25
FACTURE N°1 : POINT FINANCIER AU 31/12/2025 (Affiliations, licences, critérium fédéral)	15/01/26
FACTURE N°2 : POINT FINANCIER AU 30/06/2026 (Affiliations, licences, critérium fédéral)	31/07/26

ANNEXE 4

Documents à télécharger

<https://www.fftt.com/doc/administratif/telechargement.html>

Réf.	DESIGNATION	RUBRIQUE / LIEN
25-1	Demande d'affiliation	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-1-affiliation.pdf
25-2	Demande de licence (compétition et loisir)	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-2-licence.pdf
25-11	Demande de licence (découverte)	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-11-licence-decouverte.pdf
25-3	Demande de mutation	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-3-mutation.pdf
25-4	Demande de transfert promotionnel	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-4-transfert-Promo.pdf
25-9	Certificat médical pour la pratique du tennis de table	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-9-certificat.pdf
25-10-1	Attestation de réponse à l'autoquestionnaire pour majeur	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-10-1-autoquestionnaire-medical-majeur.pdf
25-10-2	Attestation de réponse à l'autoquestionnaire pour mineur	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-10-2-autoquestionnaire-medical-mineur.pdf
25-5	Récapitulatif administratif et financier	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-5-raf.pdf
	Assurances	Avis de déclaration de sinistre : https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/a1-avis-de-declaration-de-sinistre-07-2025-4414.pdf Résumé des garanties : https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/FFTT_ASS-ACC-CORPO_06-2025.pdf Notice individuelle dommages corporels : https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/FFTT-IA_A3_06-2025.pdf Garanties accordées par l'assurance FFTT MAIF : https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/Notice%20individuelle_FFTT_06-2025.pdf (Affichage obligatoire dans les locaux du club) Bulletin d'adhésion aux options complémentaires individuelle accident : https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/Bulletin%20d'Adh%C3%A9sion%20aux%20Options%20IA%20Compl%C3%A9mentaires%20(v2).pdf

Tous les documents liés aux assurances sont consultables sur le site fédéral dans la rubrique "Jouer", sous menu "Licences", onglet "Assurance".

ANNEXE 5

Notices d'utilisation

Désignation	Lien
Création de Licences pour les Organismes	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Espace_Organismes_Creation_Licence.pdf
Informations Administratives des Instances	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Espace_Organismes_Informations_Administratives.pdf
SPID - Espace "Organismes" - Enregistrer un paiement	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Espace_Organismes_Enregistrer_Un_Paiement.pdf
SPID - Espace "Mon Club" - Création de Licences	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Creation_Licence.pdf
SPID - Espace "Mon Club" - Renouvellement de Licences	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Renouvellement_Licence.pdf
SPID - Espace "Mon Club" - Réaffiliation de Club	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Re-affiliation_Club.pdf
SPID - Espace "Mon Club" - Création de Permissions	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Creation_Permission.pdf
SPID - Espace "Mon Club" - Demande de Mutation	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Demande_De_Mutation.pdf
SPID - Espace "Mon Club" - Demande d'Homologation de Tournois	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Demande_Homologation_Tournois.pdf
SPID - Espace "Mon Club" - Demande de modification de rencontre	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Demander_Une_Modification_De_Rencontre.pdf
SPID - Espace "Mon Club" - Saisie de résultats par Equipe	https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Saisir_Resultat_Par_Equipe.pdf

Lien vers le Forum

http://www.fftt.com/wiki_spid2/